



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6946^e séance

Lundi 15 avril 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Mushikiwabo	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Ohin

Ordre du Jour

Paix et sécurité en Afrique

Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes

Lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2013/204)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-28996 (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes

Lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/204)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général et aux représentants présents dans la salle. Leur participation témoigne de l'importance de la question à l'examen.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Tekeda Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentant le Président en exercice de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/204, qui contient une lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

En tant que Présidente du Conseil de sécurité, j'espère que la présente séance importante consacrée à la question intitulée « Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes » sera l'occasion pour le Conseil de réfléchir une nouvelle fois au concept et à la pratique de la prévention des conflits au sens où on les entend aujourd'hui au sein du système des Nations Unies. Rappelant ce thème, la séance d'information d'aujourd'hui vise à examiner comment nous pouvons passer de la gestion des conflits au quotidien à l'édification d'une culture de prévention des conflits, grâce à des compétences, des mécanismes et des institutions qui permettent d'éliminer les causes profondes des conflits en Afrique.

L'Union africaine a identifié divers facteurs et causes profondes des conflits sur le continent, et elle a mis sur pied des institutions et des mécanismes pour y

faire face. Nous estimons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de renforcer sa coopération avec l'Union africaine et ses organisations sous-régionales afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de prévention des conflits.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis heureux de m'adresser au Conseil de sécurité sur la question importante de prévenir les conflits armés et d'éliminer leurs causes profondes. Même si nous nous concentrons aujourd'hui sur l'Afrique, il y a des enseignements universels en matière de prévention des conflits qui s'appliquent partout dans le monde.

Les conflits naissent là où règnent la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l'homme et les griefs nés de la répartition inégale des ressources, des richesses et du pouvoir. Les tensions couvrent là où des groupes de population sont exclus, marginalisés et privés d'une participation concrète à la vie politique et sociale de leur pays. Les troubles se développent là où les individus sont pauvres, sans emploi et sans espoir. Pour éviter les conflits, nous devons renforcer la démocratie, mettre en place des institutions étatiques plus solides, plus résistantes et plus responsables, garantir les contrôles et contre-pouvoirs adéquats, promouvoir l'état de droit et faire en sorte d'assurer un contrôle démocratique efficace sur les forces armées.

Trop souvent, l'orgueil national et l'intérêt personnel des acteurs politiques et des fauteurs de trouble conspirent à saper les efforts de prévention. Les problèmes liés à la mauvaise gouvernance et à la promesse jamais tenue de démocratie conduisent souvent à des conflits. La bonne gouvernance fera l'objet de mon rapport sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique.

Cette année, des élections sont organisées dans plus de 20 pays africains. Les élections relativement pacifiques qui se sont déroulées au Kenya ont illustré la façon dont les désaccords électoraux peuvent se résoudre dans un cadre juridique sans recourir à la violence. Dans d'autres situations, les élections peuvent devenir une source d'instabilité. Les partis se servent parfois des élections pour poursuivre leur compétition et se partager le butin de guerre. C'est pourquoi il est si important dans les efforts de médiation de s'assurer que les accords de paix ne sont pas uniquement des pactes entre élites politiques destinés à régler un problème

politique immédiat; ils doivent également chercher à s'attaquer aux causes profondes des conflits et permettre à toutes les parties prenantes de participer.

Il ne suffit pas en outre de conclure des accords – ceux-ci doivent être pleinement mis en œuvre, contrôlés et appliqués. Cela est clair dans le cas de la République centrafricaine. La violation des accords de Libreville par les parties a contribué à la reprise du conflit et, au final, à un changement anticonstitutionnel de gouvernement.

Ces problèmes sont particulièrement graves lorsque les États sont fragiles et que des mouvements armés agissent en toute impunité au travers des frontières poreuses, souvent avec l'appui des États voisins. Que ce soit dans la Corne de l'Afrique ou dans la région des Grands Lacs, le continent continue d'être frappé par une instabilité contagieuse qui se propage du territoire d'un pays à celui de ses voisins. Cette contagion a de nombreux vecteurs : la détresse économique, les flux d'armes, les déplacements massifs de population, les conflits indirects déclenchés par des relations de méfiance et des rivalités régionales. Dans notre monde de plus en plus interconnecté, une action régionale visant à prévenir ou à régler les conflits est d'autant plus importante.

En République démocratique du Congo, les autorités nationales, les dirigeants régionaux et la communauté internationale sont réunis non seulement pour contrer les manifestations de violence, mais également pour s'attaquer aux causes profondes sous-jacentes. Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité d'approuver la démarche des dirigeants de la région. Leur Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles qui alimentent l'instabilité dans ce pays, et engage les acteurs régionaux à assumer des responsabilités partagées. Le nouveau mandat confié par le Conseil à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est destiné à contribuer aux efforts de mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment avec le déploiement d'une brigade d'intervention chargée de régler le problème des groupes armés.

Au Soudan du Sud, des décennies de marginalisation politique et économique ont suscité une résistance militaire et politique organisée. L'ONU s'est engagée à aider ce jeune pays, même si elle a payé un lourd tribut. J'ai été scandalisé par l'attaque perpétrée

la semaine dernière qui a tué une dizaine de personnes, dont cinq courageux soldats de la paix. Je remercie le Conseil de s'être joint à moi pour condamner fermement cette effroyable embuscade et demander que ses auteurs soient traduits en justice.

Depuis l'indépendance du Soudan du Sud, Juba et Khartoum ont réalisé des progrès lents mais constants pour régler les questions découlant de la sécession, y compris les accords sur les modalités de sécurité aux frontières, les relations économiques et le pétrole. Mais certaines sources potentielles de conflit demeurent, notamment s'agissant du statut non résolu de la région d'Abyei.

Le conflit qui prévaut en Somalie a des causes multiples et complexes, notamment une concurrence pour les ressources et le pouvoir, un État répressif et un héritage colonial. La crise est aggravée par la politisation de l'identité clanique, un accès facile aux armes, la présence d'un grand nombre de jeunes chômeurs et une culture de l'impunité qui sanctionne l'usage de la violence.

Le Gouvernement fédéral somalien est entré dans une nouvelle ère de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Mais il fait face à des défis de taille pour rétablir la confiance en l'État et créer les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité.

Je suis également préoccupé par la situation qui règne au Sahel, où les pays sont confrontés depuis des dizaines d'années aux problèmes complexes de la pauvreté, des effets des changements climatiques, des crises alimentaires fréquentes, de la croissance rapide de la population, de la mauvaise gouvernance, de la corruption, du risque d'extrémisme violent, du trafic illicite et des menaces à la sécurité liées au terrorisme. La situation est exacerbée par le fait que les États de la région ont des capacités limitées pour fournir les services sociaux de base et protéger les droits de l'homme.

Lorsque l'autorité de l'État s'érode et que les institutions chargées de la sécurité n'assurent plus leur rôle, il devient plus difficile de gérer les frontières. Au Mali, c'est ce qui a permis à des organisations criminelles transnationales et à des réseaux terroristes de troubler la stabilité régionale et de porter atteinte à l'intégrité territoriale. La grave sécheresse et l'insécurité alimentaire qui frappent de nombreux pays de la région du Sahel, notamment au Mali, au Niger et au Burkina

Faso, ont également créé un environnement propice à l'instabilité et sapé les efforts de stabilisation.

L'Organisation des Nations Unies est à un moment critique de son engagement en Guinée-Bissau. Après le coup d'État militaire de l'an dernier, l'ONU continue de promouvoir un dialogue ouvert entre les acteurs nationaux dans le but de rétablir l'ordre constitutionnel.

Dans tous les efforts qu'elle déploie à travers l'Afrique, l'ONU est aidée par des organisations régionales revitalisées, qui jouent un rôle plus important en tant que principaux partenaires stratégiques. La réaction rapide de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale face à la crise survenue en République centrafricaine a montré une volonté accrue d'élaborer des réponses communes à des problèmes communs. L'ONU s'emploie à renforcer l'architecture de prévention des conflits et d'alerte rapide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Nous poursuivons également notre partenariat avec l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités. Nous sommes en train de renforcer notre coopération étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en matière de consolidation de la paix et de prévention de crises en Afrique de l'Ouest. Nous œuvrons de concert avec l'Union africaine, la SADC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans le cadre des efforts visant à instaurer la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Enfin, nous travaillons en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour relever le défi pressant qui consiste à rétablir la stabilité en Somalie.

Il importe surtout de veiller à ce que les communautés touchées s'approprient et dirigent les initiatives de prévention des conflits. Notre appui aux gouvernements doit mettre l'accent sur la promotion d'une participation active des organisations communautaires, du secteur privé, de la société civile, des femmes et des jeunes à la prise de décisions. Leurs activités peuvent contribuer à stabiliser les communautés.

La prévention exige également que nous abordions le problème de la culture de l'impunité relativement à la violence sexuelle. Comme ma Représentante spéciale chargée de cette question l'a indiqué à juste titre, la violence sexuelle ne touche pas seulement les individus concernés, elle porte également atteinte à la paix et à la sécurité de communautés entières. C'est pourquoi j'accorde la priorité à ce crime déstabilisant

et déshumanisant. J'espère que le Conseil continuera de donner la priorité aux efforts visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle en période de conflit.

Je remercie le Conseil de sécurité de sa participation active aux efforts soutenus déployés par les Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique. Grâce à notre approche globale, à des partenariats solides et à une action fondée sur des principes, nous pouvons aider le continent et ses habitants à entrer dans une nouvelle ère de stabilité durable.

M. Ohin (Togo) : Madame la Présidente, je voudrais me féliciter de l'organisation de ce débat sur le thème de la prévention des conflits en Afrique, un continent toujours en proie à des conflits récurrents. Je remercie le Secrétaire général pour sa présentation exhaustive sur la question à l'examen.

La persistance des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur à son développement socioéconomique. Si, très souvent, l'identification des facteurs immédiats, déclencheurs de ces conflits, est relativement chose aisée, les causes profondes, qui sous-tendent ceux-ci, sont, par contre plus complexes. Leur complexité relève du fait qu'ils résultent de la combinaison de facteurs multiples, notamment politiques, sociaux et économiques, et du fait que leurs causes profondes doivent non seulement être recherchées dans l'héritage du colonialisme mais aussi dans les luttes anciennes pour la conquête d'espaces vitaux menées par des empereurs ou des rois.

Il est donc utile d'identifier tous ces facteurs, dont les effets combinés ont dû avoir des retombées néfastes pour la paix et la stabilité des États, et de leur apporter les solutions les plus appropriées afin de juguler leurs potentielles conséquences tragiques sur l'ambition légitime du continent à un développement socioéconomique durable.

Il va donc sans dire qu'à la suite de la redéfinition de la carte de l'Afrique, qui a vu l'émergence de nouveaux États créés à l'intérieur de frontières imposées par le colonisateur, plusieurs facteurs, à la fois endogènes et exogènes, ont contribué à la déstabilisation des institutions étatiques et constituent encore aujourd'hui les causes des conflits sur le continent. On pourrait citer essentiellement la contestation du pouvoir politique et l'indigence des populations, souvent identifiées comme causes premières des conflits internes, ainsi que les

problèmes frontaliers, qui sont à la base de plusieurs conflits armés interétatiques depuis les indépendances.

En effet, dès leur accession à l'indépendance, les États africains ont été confrontés au problème du choix difficile de dirigeants représentatifs. Les institutions traditionnelles, familières aux populations locales ont été pour la plupart démantelées à dessein par le colonisateur, et seul le modèle occidental de gouvernement, difficilement adaptable aux réalités sociales de l'Afrique, fut généralisé sur le continent. Les conflits internes qui éclatent en Afrique prennent souvent leurs racines dans cet apprentissage laborieux d'un modèle de gouvernement et de concepts politiques exogènes auxquels non seulement les Africains ne sont pas préparés, mais qu'ils se sont aussi insuffisamment appropriés.

Le constat est que malheureusement, cette inadéquation, voire cette inadaptation structurelle et fonctionnelle de l'État et des institutions héritées du colonialisme et mécaniquement plaquées en Afrique, continue de générer des luttes illégales pour la conquête du pouvoir qui, dans bien de cas, se transforment en rivalités ethniques ou religieuses qui renforcent le sentiment d'appartenance à un groupe au détriment de l'identité nationale.

À côté des facteurs politiques et de ceux tenant au non-respect des droits de l'homme, à l'absence de justice sociale ou à la marginalisation de certaines composantes sociales, coexistent des facteurs d'ordre économique, non moins importants, qui ont, dans une très large mesure, contribué à affaiblir l'État africain et à favoriser l'émergence de nombreux conflits.

Il s'agit notamment de la mauvaise gestion des ressources économiques, de l'appauvrissement croissant des populations, de l'accès de plus en plus difficile aux services sociaux de base et du manque de perspectives d'une jeunesse en pleine expansion. Ces situations, qui créent un climat de tensions sociales et qui débouchent subséquentement sur l'affaiblissement des structures étatiques ouvrent, dans beaucoup de cas, la voie à l'ingérence, dans la vie politique, de groupes armés, souvent ethniques, qui s'emparent du pouvoir alors qu'ils n'y étaient pas préparés.

Un autre facteur de conflits porte sur les frontières de la plupart des pays africains, souvent tracées par les puissances coloniales de manière arbitraire en fonction de leurs intérêts exclusifs. Cette délimitation artificielle a rassemblé des peuples fondamentalement

différents et en a divisé d'autres possédant une même identité culturelle. À cela, il faut ajouter la porosité des frontières, qui favorise la circulation incontrôlée des armes qui alimentent les rebelles et autres groupes armés.

Par ailleurs, aux problèmes ethniques s'ajoutent les questions de ressources. Un simple différend entre deux communautés, se trouvant de part et d'autre de la frontière, peut déboucher sur des tensions entre États, et lorsque ces zones recèlent de ressources importantes, leur gestion peut générer des malentendus encore plus graves.

Face à ces conflits, qui ont sérieusement entravé et continuent, en l'état actuel des choses, de compromettre le développement de l'Afrique, il est nécessaire, dans le cadre de la prévention des conflits, de s'attaquer aux racines du mal à travers une approche globale et régionale. Cette stratégie doit s'articuler notamment autour de la promotion d'une culture démocratique, de la réduction de la pauvreté, à travers une répartition équitable des ressources du pays, et de la mise en œuvre rapide des programmes de démarcation des frontières.

Concernant la promotion de la culture démocratique – la contestation du pouvoir politique étant en Afrique l'une des causes majeures de plusieurs conflits armés depuis les indépendances –, la promotion et le renforcement d'une culture démocratique, garante des droits de l'homme, pourraient aider à réduire les risques de conflits en offrant à tous les mêmes chances de participation à la gestion des affaires publiques. Aussi, la création à l'ONU d'un Fonds pour la démocratie, destiné à aider les pays qui cherchent à instaurer la démocratie ou à la renforcer, est une avancée décisive dans cette perspective.

Par ailleurs, les initiatives africaines en matière de démocratie et de bonne gouvernance, telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui sont de véritables outils de promotion de la démocratie sur le continent, constituent des avancées majeures en la matière. La mise en œuvre pleine et entière des dispositions de ces instruments, ainsi que la sensibilisation des différents acteurs politiques nationaux, pourraient grandement contribuer à asseoir les principes démocratiques généraux sur notre continent.

La refondation de la capacité de gouvernance politique des États et, partant, leur capacité à combattre

les vulnérabilités politiques et sociales, ne pourront favoriser l'enracinement de la paix si l'on ne pense, au même moment, à réduire la pauvreté endémique de l'Afrique.

En effet, les conflits trouvent un terrain plus fertile dans des situations de pénurie et de misère. Dans ces conditions, il est urgent de repenser la gouvernance économique des États africains à travers un changement de mentalités, car il est notoire que les problèmes économiques de l'Afrique ne se trouvent pas tant dans sa pauvreté, mais plutôt dans la mauvaise gestion de ses nombreuses richesses.

En outre, le besoin d'un partage équitable des bénéfices des ressources ne doit pas se limiter aux ressources d'extraction. La terre et l'eau doivent aussi être utilisées d'une manière plus efficace afin d'offrir des possibilités comme la pêche, l'élevage, le pâturage et l'agriculture à toutes les populations.

La question des frontières constitue un enjeu majeur en Afrique. Si les États souscrivent au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, principe adopté par l'Union africaine, le tracé de ces frontières engendre, depuis plusieurs décennies, des conflits structurels sur le continent. Il importe donc d'y remédier en promouvant la paix, la coexistence pacifique entre les communautés divisées, la sécurité dans les régions frontalières et leur développement économique. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à soutenir davantage le Programme frontière de l'Union africaine, qui vise à l'achèvement des démarcations des frontières à travers le continent afin de diminuer les risques de conflits interétatiques liés aux ressources.

Par ailleurs, mon pays estime indispensable d'encourager et de favoriser les projets de gestion partagée des ressources naturelles transfrontalières, le regroupement des populations locales de part et d'autre des frontières autour de projets transfrontaliers et, à terme, l'intégration régionale, qui contribuera à réduire les tensions liées aux frontières.

À cet égard, le Togo estime que les organisations de la société civile, tout en ne se substituant pas aux États, ont un rôle déterminant à jouer dans le cadre de la culture de la paix. Des efforts doivent donc être consentis pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans une perspective de développement participatif, où les changements institutionnels et

politiques répondent aux attentes profondes et légitimes des populations concernées.

Je voudrais terminer en insistant sur la nécessité pour l'Afrique de trouver des solutions structurelles endogènes pour remédier aux causes profondes des conflits.

En effet, nous pensons que si bien des approches proposées ont souvent été vouées à l'échec, ou tout au plus ont connu des résultats mitigés, c'est parce qu'elles ont été, pour la plupart des cas, imposées de l'extérieur aux populations concernées, acteurs ou victimes de ces conflits. Il importe aussi que notre Conseil recoure, autant que faire se peut, aux mécanismes de prévention des conflits prévus par la Charte, notamment en ses Articles 40 et 41. Le recours à ces mécanismes aura l'avantage de promouvoir les systèmes d'alerte précoce et de renforcer le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits, de loin moins coûteuse que le maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie, qui s'exprimera au nom du Président en exercice de l'Union africaine.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Au nom du Président en exercice de l'Union africaine (UA), je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre gouvernement, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je vous félicite également d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le thème « Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes ».

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui garde toujours à l'esprit la situation particulière de l'Afrique et agit en conséquence. Je tiens aussi à remercier S. E. le Ministre des affaires étrangères du Togo de participer à cette importante séance.

L'excellent document de réflexion que vous avez élaboré (S/2013/204, annexe), Madame la Présidente, propose que nous mettions l'accent sur la dimension structurelle de la prévention des conflits en Afrique, ce qui est évidemment plus pertinent en vue d'examiner les causes profondes des conflits sur notre continent.

S'agissant de la question des causes profondes des conflits en Afrique, il n'existe probablement pas de meilleur point de départ que le rapport détaillé (S/1998/318) présenté en 1998 par l'ancien Secrétaire

général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport représente une contribution décisive qui a, à juste titre, permis d'évoquer l'histoire coloniale de l'Afrique, la rivalité idéologique après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux facteurs externes, des questions de gouvernance intérieure et d'autres questions propres à des situations spécifiques, qui ont été d'importantes sources de conflit sur le continent. Selon le rapport, sans développement, il n'y a guère d'espoir de réduire les conflits en Afrique. En conséquence, le rapport souligne l'importance du rôle que joue la coopération internationale pour le développement de l'Afrique dans la lutte contre les problèmes que posent les conflits. S'il mentionne les lacunes dans ce domaine, le rapport se montre néanmoins clair quant au fait que c'est à l'Afrique qu'il incombe au premier chef de préserver la paix et la stabilité sur le continent. Aujourd'hui plus que jamais, stipule le rapport, c'est elle-même que l'Afrique doit examiner.

C'est précisément ce qu'a fait l'Afrique au cours de la décennie écoulée. L'Afrique d'aujourd'hui est clairement différente de l'Afrique des années 80 ou 90. De nombreux changements sont intervenus, notamment en ce qui concerne la volonté de l'Afrique de prendre la tête des initiatives de prévention et de règlement des conflits dans les différentes sous-régions du continent. Deux exemples suffiront à cet égard. Les progrès accomplis en Somalie, en dépit de contretemps occasionnels, auraient été inconcevables si les contingents africains, en collaboration avec les forces de sécurité somaliennes, n'avaient pas joué un rôle directeur dans les initiatives visant à repousser les extrémistes, y compris étrangers. La sagesse et la prudence qui ont prévalu en ce qui concerne la situation complexe entre le Soudan et le Soudan du Sud sont également empreintes d'une bonne dose africaine.

Tous ces facteurs ne diminuent en rien le rôle de la communauté internationale, principalement celle de l'Organisation des Nations Unies, tant en Somalie qu'au Soudan, ainsi que dans d'autres parties du continent, comme les derniers faits survenus au Mali l'ont montré très clairement. Mais il importe que la contribution de l'Afrique au maintien de la paix et de la sécurité internationales soit dûment reconnue. Le fait est que la situation a beaucoup évolué en Afrique au cours de la dernière décennie.

Le changement que nous avons observé en Afrique au cours de la dernière décennie est également évident en matière de mise en place des institutions, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'Architecture de paix et de sécurité mise en place par l'Union africaine, avec son Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, son Groupe des Sages et sa Force africaine en attente, avec le Conseil de sécurité à la barre, a transformé la capacité de l'Afrique de contribuer à la paix et à la stabilité du continent. L'Afrique a beaucoup avancé à cet égard, le processus ayant démarré en 1993 au Caire avec la création du Mécanisme de prévention, de règlement et de gestion des conflits.

D'autre part, aucun événement ne saurait mieux témoigner de la fragilité de l'Afrique de cette époque que le génocide qui a eu lieu au Rwanda à peine neuf mois plus tard. L'Afrique d'aujourd'hui, très probablement, n'aurait pas permis qu'il ait lieu. À tout le moins, elle aurait fait entendre sa voix en temps voulu et ne serait pas restée les bras croisés.

À cet égard aussi, l'Acte constitutif de l'Union africaine indique que l'Afrique a beaucoup progressé quand, au paragraphe h) de l'Article 4, les États membres affirment

« le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ».

Le paragraphe j) du même article consacre le « droit des États membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité ». On ne saurait mesurer pleinement le chemin parcouru par l'Afrique dans sa détermination à relever les défis de la paix et de la sécurité que si l'on tient compte de la fermeté avec laquelle la Charte de l'Organisation de l'unité africaine de 1963 s'opposait à toute initiative qui aurait pu suggérer, ne serait-ce que vaguement, ce qui est autorisé en vertu de l'Article 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine que je viens de citer.

Sans aucun doute, tout cela est une manifestation de la confiance que les Africains ont réussi à instaurer entre eux et de leur volonté de renforcer leur unité, notamment en vue de relever le défi de la paix et de la sécurité en Afrique. Je tenais à soulever la question de la confiance en raison du fait indéniable qu'elle n'était pas abondamment présente, comme constaté au paragraphe 5 de l'Article III de la Charte de l'UA sur

les Principes, lorsque les États membres ont estimé nécessaire de se mettre d'accord sur

« la condamnation, sans réserve, de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des États voisins ou tous autres États ».

S'il reste encore beaucoup à faire, et bien que certains continuent de mettre en question une grande partie de l'excellent travail accompli par l'Afrique, nous avons aussi beaucoup avancé dans la mise en place des conditions propices à la bonne gouvernance. L'Union africaine a, par exemple, fait reconnaître publiquement qu'elle n'était pas prête à approuver les changements inconstitutionnels de gouvernement.

Tout cela pour dire que l'Afrique est, plus que jamais auparavant, prête à jouer son rôle en faveur de la paix et de la stabilité sur le continent, et qu'elle possède les moyens d'être un bon partenaire de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité pour la réalisation de cet objectif. Nous sommes heureux de noter qu'il existe déjà un partenariat qui se renforce graduellement entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nul ne peut nier que, malgré les progrès réalisés, l'Afrique a encore besoin du ferme appui de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, ainsi que des autres partenaires. Nous espérons à cet égard que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) jouera le rôle qui lui revient s'agissant de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Je voudrais ajouter que les organisations sous-régionales du continent jouent également un rôle essentiel en faveur de la paix et de la stabilité, et il ne sert à rien de sous-évaluer la valeur ajoutée qu'elles apportent et combien elles sont essentielles à cet égard.

Mais les consultations et la coopération entre l'ONU et l'UA doivent encore se renforcer. Leur nature et leur teneur en termes de qualité doivent être à la mesure du rôle vital que l'Union africaine joue en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. Il existe encore bien d'autres possibilités d'amélioration à cet égard. Il faut adhérer aux principes affirmés au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et l'Afrique ne le cède à nulle autre région à cet égard, mais il ne faut pas percevoir une telle adhésion comme minimisant la validité d'un véritable partenariat basé sur l'avantage à tirer des points forts des uns et des autres.

Je voudrais terminer en soulignant un point crucial. Il s'agit de l'absence de renforcement des institutions, notamment de la consolidation des institutions de l'État, dont on ne voit pas suffisamment à quel point il est l'une des principales causes profondes de conflit sur notre continent. On semble parfois tenir pour acquis que plus un État est fragile, moins la démocratie a des chances de s'épanouir. Cela n'est peut-être pas toujours vrai. Dans tous les cas, le moyen d'aller de l'avant est de trouver le bon équilibre. Il faut tirer les enseignements des dernières expériences, notamment celle du Mali. À cet égard, détruire ceux qui se sont lancés dans la mise en place d'institutions qui fonctionnent ne serait bon ni pour la prévention des conflits, ni pour jeter la base solide d'une bonne gouvernance.

Voilà, en peu de mots, le message que le Président en exercice de l'Union africaine m'a demandé de faire parvenir au Conseil de sécurité à cette occasion.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Nous saluons tout particulièrement cette initiative du Rwanda ainsi que votre présence aujourd'hui parmi nous, Madame la Présidente, alors que nous commémorons la terrible expérience du génocide rwandais. Le Rwanda a appris dans la douleur le prix de notre échec collectif à prévenir un conflit.

Dès ses premières lignes, la Charte des Nations Unies définit le but de l'Organisation comme étant de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La prévention des conflits a été la raison primordiale pour laquelle nous avons créé l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, le plus souvent, nous passons notre temps à réagir à des situations où les populations sont déjà aux prises avec les misères de la guerre.

Il est indiscutable que prévenir vaut mieux que guérir. La prévention peut sauver d'innombrables vies et éviter d'indicibles douleurs et chagrins. *Le Rapport sur le développement dans le monde de 2011* nous apprend qu'en moyenne le coût d'une guerre civile équivaut à la perte de 30 années de croissance du produit intérieur brut. Aucune société en conflit n'a atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. Les retombées régionales sont inévitables. Il y a 42 millions de personnes déplacées aujourd'hui à cause des conflits, de la violence et des violations des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur les causes profondes du conflit en Afrique. Je mentionnerai trois points.

J'aborderai tout d'abord la mise en place des institutions. Les liens entre des institutions robustes et fiables, le développement et la prévention des conflits sont bien connus et bien compris. Au Timor-Leste, en 2006, quatre ans après l'indépendance du pays, des violences ont éclaté entre l'armée et la police, faisant encore des morts et entraînant le déplacement d'un très grand nombre de personnes. Pourtant, à peine deux ans plus tard, le pays a pu résister au choc d'une double tentative d'assassinat contre le Président et le Premier Ministre, sans nouvelle dégradation de la situation en matière de sécurité. Dans l'intervalle, en effet, le Timor-Leste était parvenu à mettre en place des institutions plus robustes, à proposer des outils de substitution à la violence et à gérer le choc. Le Parlement, les services de sécurité sous contrôle civil, et les institutions judiciaires ont tous joué leur rôle.

Deuxièmement, s'agissant des débouchés économiques, le lien entre sécurité et développement est évident. Nous devons simplement nous efforcer de créer des débouchés économiques – notamment pour les jeunes, les femmes et les autres groupes marginalisés – et de faciliter l'accès auxdits débouchés.

Troisièmement, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, ces dernières peuvent être une source de conflit, comme nous le savons, mais peuvent également offrir des perspectives décisives de croissance. L'Australie partage sa propre expérience et son savoir-faire pour aider les pays africains à maximiser les avantages économiques qui découlent de leur extraction minière, d'une manière durable et réglementée qui assure les recettes à l'État. Une exploitation transfrontalière conjointe peut souvent être efficace.

Ne nous limitant pas à régler la question des causes profondes, nous devons évidemment travailler à limiter autant que possible l'impact des problèmes mondiaux qui exacerbent un conflit. Je voudrais en citer deux.

Premièrement, je m'occuperai des armes légères et de petit calibre – qui sont les armes de destruction massive en Afrique. Si l'adoption du traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B), il y a deux semaines, a marqué une étape historique en vue de maîtriser la prolifération de ces armes et de leurs munitions, nous devons cependant veiller à ce qu'il soit pleinement appliqué par nos propres gouvernements, et aider les autres États à faire de même.

Deuxièmement, les changements climatiques affectent l'Afrique de manière disproportionnée, intensifiant la concurrence pour les ressources rares que sont la nourriture et l'eau. Nous devons exploiter tous les outils à notre disposition pour limiter au minimum ces menaces. Cela implique de consolider nos efforts de réduction des risques de catastrophe, d'améliorer les capacités d'alerte rapide et d'intervention, de renforcer notre gestion des ressources et de développer notre résilience.

Je dois insister sur la responsabilité de protéger, 19 ans après le génocide au Rwanda. La protection contre les atrocités ne doit pas être uniquement une raison de s'efforcer d'éviter un conflit, mais doit s'inscrire elle-même dans la prévention des conflits. De même, la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves – notamment par des instruments comme la Cour pénale internationale, un pilier du système de justice pénale internationale – est essentielle.

Je voudrais maintenant passer au rôle de l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Comme nous le savons, ces organisations peuvent avoir des avantages concurrentiels uniques pour remédier aux causes profondes du conflit – notamment parce que ces causes dépassent souvent les frontières nationales.

Comme l'a déclaré ce matin l'Ambassadeur Tekeda Alemu au nom de la présidence de l'Union africaine, l'UA a commencé à mettre en place une architecture de paix et de sécurité qui transforme les données. Le Conseil de paix et de sécurité et le Département de la paix et de la sécurité sont efficacement complétés par le recours stratégique aux représentants et aux missions de l'UA, la nomination de médiateurs de haut niveau et l'envoi de missions d'établissement des faits, par exemple la mission conjointe d'observation pré-électorale au Kenya.

Nous applaudissons au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, initiative africaine qui permet de faire passer des messages francs en matière de gouvernance.

Les mécanismes de prévention des conflits de l'UA sont en pleine évolution et il est nécessaire d'appuyer leur développement. Ainsi, nous accueillerions très favorablement la pleine mise en train du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et son intégration dans les systèmes sous-régionaux et nationaux, ainsi

que le renforcement des liens avec le Groupe des Sages et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

La coopération croissante UA-ONU en matière de prévention s'est illustrée par les efforts visant à éviter la reprise des hostilités entre le Soudan et le Soudan du Sud l'an dernier. Toutefois, cette coopération répond souvent à une situation de crise. Les initiatives pour dépasser une simple approche réactive ont été soutenues par des réunions plus institutionnalisées et des dialogues au niveau opérationnel, par le biais de l'Équipe spéciale conjointe et des réunions entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous suggérons que les deux organes examinent la prévention des conflits lors de leur prochaine réunion.

Pour terminer, nous devons reconnaître que le Conseil lui-même répond souvent à une situation de crise. Nous devons mieux utiliser les outils de prévention, notamment les séances consacrées à un tour d'horizon prospectif, et faire preuve d'une réactivité accrue face aux signes d'alerte précoce. Nous nous félicitons de l'intention du Rwanda de centrer l'attention sur les causes profondes dans le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Bien que nombre d'entre elles dépassent la compétence du Conseil de sécurité, le Conseil doit toutefois se pencher sur ces causes profondes et leurs conséquences. Il suffit de penser à leur coût en vies humaines, en ressources gaspillées et en opportunités manquées pour en comprendre la raison.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat sur la paix et la sécurité en Afrique, intitulé « Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes ». Au nom des États-Unis, je voudrais également féliciter le Rwanda de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé et de ses recommandations visant à régler les causes profondes du conflit, ainsi que l'Ambassadeur Tekeda Alemu, qui a pris la parole au nom de la présidence de l'Union africaine.

Les conflits violents sont un fléau destructeur pour l'Afrique, fléau auquel le Conseil, à juste titre, a prêté une attention notable. La bonne nouvelle est que, après avoir culminé dans les années 90, les conflits armés ont sensiblement reculé en Afrique subsaharienne, tant pour le nombre de conflits qu'au regard de leur

intensité. Le Conseil et le système des Nations Unies, en coopération avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et d'autres partenaires, ont grandement contribué à cette tendance positive. La moins bonne nouvelle est que de nombreux facteurs de risque et de conflit persistent.

Si chaque conflit violent est unique en son genre, avec une histoire propre, plusieurs facteurs alimentent ou intensifient les risques, notamment la pauvreté, l'inégalité réelle ou perçue, l'absence de bonne gouvernance et d'état de droit, le danger imminent d'instabilité et les cycles d'un conflit précédent. La marginalisation de la jeunesse, des minorités et d'autres groupes, ou leur manipulation délibérée par des dirigeants non démocratiques sont des vecteurs explosifs de conflit. En revanche, des institutions de gouvernance compétentes et légitimes instaurent la sécurité, la prévisibilité et la confiance mutuelle, ce qui permet aux individus et aux communautés de régler les différends et de pratiquer la politique de manière pacifique. Des médias libres et une société civile dynamique jouent également un rôle crucial pour consolider la confiance des citoyens, en renforçant la transparence et en donnant aux communautés les outils nécessaires pour faire entendre leur voix et exprimer leurs inquiétudes et leurs intérêts. Un facteur clef de prévention ou de règlement des conflits réside dans des institutions de gouvernance crédibles, compétentes et reconnues par tous, capables de répondre aux besoins les plus urgents de leurs citoyens, d'assurer la croissance économique et l'emploi, les services de base et l'accès à la justice.

Pour les États-Unis, cela signifie que nous devons redynamiser nos efforts sur plusieurs fronts majeurs. Premièrement, nous devons faire preuve d'une détermination nettement plus forte à éliminer la pauvreté. La pauvreté à elle seule n'est pas une cause de conflit mais, associée à d'autres facteurs, elle en augmente le risque exponentiellement. C'est pourquoi les États-Unis mobilisent une grande variété d'outils, de la Millennium Challenge Corporation à l'African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), en passant par les initiatives lancées au niveau mondial par le Gouvernement en matière de santé et d'alimentation, afin d'aider les économies africaines et d'investir dans les populations africaines. Toutes ces initiatives bilatérales doivent compléter les efforts multilatéraux pour attaquer la pauvreté et l'inégalité, non seulement en Afrique mais dans le monde entier. Le système des

Nations Unies au sens large a un rôle critique à jouer à cet égard, tout comme le secteur privé.

Deuxièmement, nous devons porter une attention accrue aux difficultés en matière de gouvernance et d'institutions, notamment s'agissant de l'environnement nécessaire sur le plan de la sécurité pour permettre à la bonne gouvernance de prendre racine. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le cas échéant, peuvent apporter dans les domaines de la sécurité et de la politique une stabilité critique qui permet aux acteurs nationaux de mettre en place leurs propres institutions et de procéder à des transitions pacifiques du pouvoir, tout en jetant les bases de la croissance économique. Ces opérations peuvent également donner à l'ONU et aux autres partenaires internationaux la marge de manœuvre nécessaire pour œuvrer dans des domaines clés comme la réforme de la justice et du secteur de la sécurité, l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Nous devons également chercher des manières originales de former la prochaine génération de dirigeants. À cet égard, la Young African Leaders Initiative du Président Obama s'emploie à placer les jeunes au cœur du développement économique et politique.

Troisièmement, nous devons continuer à renforcer la consolidation de la paix. Quatre-vingt-dix pour cent des guerres civiles qui ont éclaté après l'an 2000 sont survenues dans un pays qui avait connu une guerre civile au cours des 30 années précédentes. Nous devons faire mieux que ça. Nous devons écouter les pays qui ont réalisé la transition de l'état de guerre à la paix, comme ceux du Groupe G7+, et axer les efforts internationaux sur les besoins dont ils nous font part. Les instruments de consolidation de la paix de l'ONU pourraient également servir à mobiliser des partenaires nationaux et internationaux autour de priorités communes liées à la transition, comme nous l'avons vu dans certains pays, notamment la Sierra Leone, le Libéria, le Burundi et d'autres.

Quatrièmement, nous devons continuer d'améliorer nos structures et capacités nationales et internationales pour anticiper et prévenir les conflits et y répondre. Le Conseil de prévention des atrocités aide notamment les États-Unis à mobiliser l'action du Gouvernement américain et à continuer à mettre au point des outils et à opérer des changements institutionnels pour permettre des interventions plus promptes et plus efficaces à l'avenir.

Cinquièmement, nous devons pouvoir nous exprimer honnêtement et agir de manière crédible pour nous attaquer à un autre type de cause profonde : les cas où des dirigeants sont prêts à embarquer leurs populations dans une guerre ou à livrer des guerres contre leur propre peuple pour servir leurs propres intérêts.

Enfin, nous devons nouer des partenariats plus solides et plus dynamiques entre tous les acteurs dans le cadre de la prévention des conflits et des interventions en cas de conflit sur la base des avantages relatifs et des capacités exclusives de chaque acteur. L'ONU, l'Union africaine et les organisations africaines sous-régionales, de concert avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et les principaux partenaires de développement doivent tous continuer à renforcer leur collaboration et améliorer leurs capacités pour lutter contre les facteurs de conflits en Afrique.

Nous en savons bien davantage aujourd'hui sur les causes des conflits. Nous avons à notre disposition une gamme bien plus large d'outils. Utilisons-les de manière prioritaire, diligente et efficace.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Gouvernement rwandais d'avoir organisé la présente séance d'information et pour le document de réflexion (S/2013/204, annexe) qui a été élaboré sur une question qui revêt une grande importance pour le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de votre présence parmi nous, Madame la Ministre. Nous remercions également le Secrétaire général de la déclaration qu'il a prononcée ce matin, et nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Tekeda Alemu, qui représente l'Union africaine à la présente séance.

Il est toujours risqué de parler de l'Afrique de façon abstraite. L'Afrique est un continent vaste, divers et hétérogène. Vu à travers le prisme de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ce continent semble avoir beaucoup de problèmes. En revanche, si nous l'observons à travers le prisme plus large de l'ensemble de l'ONU – notamment les différentes initiatives concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – le tableau est beaucoup plus encourageant, comme l'a fait remarquer l'Ambassadeur Alemu. L'Afrique a certainement enregistré des progrès notables dans tous les domaines : gouvernance démocratique, développement économique et social, consolidation de la paix et coopération interrégionale.

En d'autres termes, le fait est que notre ordre du jour limité ne s'intéresse essentiellement qu'aux situations d'instabilité, de conflit, de criminalité, de violations des droits de l'homme et d'États délinquants, alors qu'il s'agit en réalité d'une région qui, malgré ses difficultés et les obstacles qu'elle doit franchir, a enregistré des progrès importants au cours des 10 à 15 dernières années. En d'autres termes, même les situations les plus préoccupantes inscrites à notre ordre du jour ne vont pas forcément déboucher sur le chaos et le désespoir.

La Somalie, qui a réalisé des progrès, illustre bien cette affirmation, mais le continent africain, dans son ensemble, est une source d'inspiration pour les pays qui souffrent car il leur montre qu'il existe de meilleures solutions de remplacement.

Cette question est vaste et peut être examinée à travers différents prismes ou en fonction des situations nationales. Je limiterai donc mes observations à cinq points particuliers.

Premièrement, je voudrais partager certaines réflexions sur une des expressions les plus galvaudées de notre lexique : les causes profondes d'un conflit. Il est évident qu'il ne suffit pas d'envoyer des contingents militaires pour rétablir la stabilité et la paix dans une situation de conflit; il faut s'attaquer aux causes profondes du problème. Cela est, de toute évidence, vrai, mais les causes profondes des conflits varient en fonction des situations, et certaines de ces causes, notamment les conflits de nature tribale, intercommunautaire, ethnique ou religieuse, ont des caractéristiques culturelles profondément enracinées et très résistantes au changement à court terme. Les sciences sociales sont loin de comprendre comment persuader des populations marquées par des divisions ancestrales de s'engager sur la voie de la réconciliation. Nous avons toutefois remarqué que, dans les situations de conflit en Afrique, ainsi que dans les Balkans et au Moyen-Orient, ces conflits tendent à s'aggraver dans deux types de situations particulières.

Premièrement, lorsque des communautés s'affrontent pour utiliser les ressources naturelles, en particulier l'eau, la terre et les pâturages. Deuxièmement, lorsque la démarcation des frontières politiques n'a pas tenu compte de la répartition spatiale de certaines ethnies ou tribus. Cette observation n'est pas particulièrement originale, mais elle propose des pistes pour trouver les moyens d'atténuer les effets de ces causes profondes, en intégrant dans l'arsenal du maintien de la paix

des questions telles que la facilitation des migrations transfrontières, notamment à caractère transitoire, et en portant une attention accrue au régime de propriété foncière.

Ceci m'amène à mon deuxième point, à savoir que d'autres causes profondes de conflit, notamment la marginalisation et l'exclusion sociales, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité face aux violations systématiques des droits fondamentaux des populations peuvent être atténuées par des politiques visant à pallier ou corriger certaines de ces causes. C'est pour cette raison que nous sommes favorables au concept plus large de maintien de la paix, qui a évolué au cours de ces deux dernières décennies, pour faire face à des conflits multidimensionnels et complexes. Selon ce concept, s'il est nécessaire de déployer un contingent militaire pour mettre un terme au conflit afin de rétablir la stabilité, il est également très important de déployer des efforts concertés dans de nombreux domaines pour instaurer une paix durable.

Parmi ces domaines, nous voudrions mettre l'accent sur la nécessité de disposer de mécanismes de gouvernance considérés comme représentatifs par la population, de mettre en place un système fondé sur l'état de droit, de réformer le secteur de la sécurité et de renforcer les institutions publiques afin qu'elles s'acquittent efficacement et véritablement de leurs fonctions. Il est aussi très utile de mener des activités de consolidation de la paix parallèlement à celles de maintien de la paix. Entre autres choses, cela requiert un partenariat plus étroit entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières multilatérales.

Dans ce contexte, et c'est mon troisième point, nous insistons sur le rôle de la justice pour instaurer la paix et la sécurité en Afrique, surtout dans le cadre des actions préventives qu'il revient au Conseil de mener. Ma délégation a organisé un débat public sur cette question pendant sa présidence du Conseil en octobre dernier (voir S/PV. 6849), et je ne reviendrai pas sur le contenu du document de réflexion (S/2012/731, annexe) que nous avons préparé à cette occasion. Mais nous sommes intimement convaincus que le simple fait que la jurisprudence internationale s'applique également aux actes qui menacent la paix, y compris l'incitation à la violence, constitue un progrès dans la lutte contre l'impunité. En ce sens, nous pensons que la Cour pénale internationale est un mécanisme approprié. À

cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'inclure une référence à la Cour pénale internationale et à son rôle de prévention des conflits dans le projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi, ainsi que de nombreuses délégations, dont la nôtre, l'aurions souhaiter. Mais il importe plus encore de renforcer l'accès universel à la justice dans tous les pays en général, et en particulier pour les victimes des conflits, notamment les plus vulnérables d'entre elles que sont les femmes et les enfants, qui ont subi toutes sortes d'humiliations. Rendre la justice suppose que les coupables soient sanctionnés et que les victimes obtiennent réparations.

Quatrièmement, le continent africain, sans doute plus qu'aucun autre, possède une multitude d'institutions régionales et sous-régionales, à commencer bien entendu par l'Union africaine. La relation que le Conseil de sécurité entretient avec ces institutions en vertu du Chapitre VIII de la Charte suffirait à justifier un débat séparé. Mais il convient de noter que sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, l'Union africaine mais aussi d'autres acteurs sous-régionaux jouent un rôle actif tout à fait notable. La forme que prend le partenariat entre le Conseil de sécurité et une ou plusieurs de ces organisations varie au cas par cas, allant de la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui est essentiellement une mission de l'Union africaine, à la Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, en passant par diverses formules intermédiaires avec la participation de partenaires sous-régionaux. Le fait est que cette multiplicité de partenariats est complexe et pose parfois des difficultés sur les plans juridictionnel et opérationnel. Il est donc indispensable d'améliorer la coordination entre les parties et de définir de manière plus claire le rôle de chacun. Cela dit, tout bien pesé, la forte présence des institutions africaines à l'appui du Conseil de sécurité s'avère hautement positive pour le maintien et la consolidation de la paix en Afrique.

Voilà qui m'amène à ma cinquième et dernière observation, qui est d'une grande actualité. Je pense bien évidemment à notre discussion récente sur l'élargissement des activités de maintien de la paix pour y intégrer une composante « imposition de la paix » (voir S/PV.6928). La création d'une brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, pour appuyer le mandat fondamental de protection des civils en République démocratique du Congo confié à cette mission, et

maintenant, la proposition du Secrétaire général de créer une force au Mali qui

« obéirait à des règles d'engagement fermes et serait autorisée à utiliser tous moyens nécessaires pour contrer les menaces susceptibles d'entraver l'exécution de son mandat » (S/2013/189, par. 75)

peuvent se justifier de par leur utilité, mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous sommes préoccupés par ce que nous considérons être une érosion continue des principes fondamentaux d'impartialité et de non-recours à la force qui s'appliquent à toute opération de maintien de la paix. Même si cette inquiétude ne concerne pas uniquement l'Afrique, puisqu'elle porte sur ce qu'on pourrait appeler la « doctrine du maintien de la paix », le fait est que les seuls exemples qui se soient présentés à ce jour sont situés dans cette région.

En conclusion, c'est en Afrique que nous avons tiré le plus de données d'expérience en matière de maintien et de consolidation de la paix et c'est là que nous avons accompli les progrès les plus importants. Mais il ne faut pas oublier que ces réalisations s'accompagnent de grands défis qui restent à relever.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens, Madame la Présidente, à me féliciter vivement de votre présence et à saluer également la participation du Ministre d'État et Ministre togolais des affaires étrangères et de la coopération, M. Elliott Ohin. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général et l'Ambassadeur Tekeda Alemu de leurs exposés.

Je saisis en outre cette occasion pour féliciter la délégation rwandaise de la manière dont elle mène les travaux du Conseil de sécurité en ce mois d'avril, et je remercie en particulier notre distingué ami, M. Eugène-Richard Gasana, de la contribution que son pays et sa mission apportent jour après jour en tant que membre non permanent du Conseil.

En guise d'introduction, je voudrais dire trois choses.

Tout d'abord, nous accueillons avec satisfaction le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté tout à l'heure, parce que nous estimons qu'il s'agit d'un fruit important du travail du Conseil.

Deuxièmement, je rappellerai, et chacun le sait, que les conflits et problèmes africains occupent la majeure partie des réunions du Conseil. Toutefois, je voudrais souligner également qu'il est indiscutable que les pays africains, l'Union africaine et d'autres

organisations régionales et sous-régionales ont joué un grand rôle dans les progrès intervenus en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, de développement mais aussi de protection et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel.

Troisièmement, il me paraît important de préciser que, étant donné le principe fondamental de souveraineté des États, nous considérons que c'est aux pays africains qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et que c'est aux gouvernements et aux peuples africains qu'il revient de régler les conflits de manière pacifique et de s'attaquer à leurs causes profondes.

Parallèlement, l'Argentine croit fermement en l'importance de l'appui que doivent apporter la communauté internationale et les Nations Unies, ce qui veut dire non pas interventionnisme, mais multilatéralisme, ce qui veut dire coopération et complémentarité, et non de nouvelles formes de colonialisme.

Cela dit, la présidence nous ayant demandé d'axer notre réflexion sur la prévention structurelle des conflits, nous voyons cinq éléments qui, de l'avis de l'Argentine, sont fondamentaux pour faire face aux causes profondes possibles de conflits.

Le premier de ces éléments est la justice et la lutte contre l'impunité, comme facteur de prévention des conflits. Nous savons qu'il ne peut exister de paix durable sans justice. L'Argentine est convaincue de par sa propre expérience que la lutte contre l'impunité est un facteur permettant de prévenir des conflits, ainsi que de cimenter la société et de renforcer la démocratie, car la justice transmet clairement le message que les crimes graves ne seront pas tolérés. À cet égard, le rôle des tribunaux internationaux spéciaux mis en place par le Conseil de sécurité a ouvert la voie à cette nouvelle étape – l'ère où l'on devra répondre de ses actes –, qui n'est qu'un pas de plus dans la lutte universelle contre l'impunité. À cet égard, la Cour pénale internationale est indubitablement l'une des réalisations les plus notables de la diplomatie multilatérale et à un peu plus de 10 ans de sa création, elle est devenue le centre du système de justice pénale de l'ensemble de la communauté internationale. Nous voyons dans ce système de justice pénale internationale la voie présente et future, sur les plans juridique et pratique, de ce « plus jamais ça », plus jamais de génocide, plus jamais de crimes de guerre, plus jamais de crimes contre l'humanité. La

référence que fait le projet de déclaration présidentielle d'aujourd'hui au système de justice pénale n'est autre qu'une référence à la Cour pénale internationale et c'est pourquoi l'Argentine regrette qu'il n'ait pas été possible de s'entendre pour citer nommément la Cour pénale internationale dans cette déclaration.

Le deuxième élément est la réglementation du commerce des armes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies représentent un coût annuel de 7 milliards de dollars, tandis que le coût global estimé de la violence armée atteint annuellement 400 milliards de dollars. Dans le cas de l'Afrique, on estime que la violence représente un coût annuel de quelque 18 milliards de dollars. Comme l'a souligné le Secrétaire général, 60 années d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont moins coûté à la communauté internationale que six semaines de dépenses militaires actuelles. Cela démontre que sans une réglementation adaptée des transferts internationaux d'armes classiques, le coût humain et financier continuera d'être immense. C'est la raison pour laquelle l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale (résolution 67/234 B), le 2 avril, représente un jalon historique.

En troisième lieu, nous avons les éléments économiques, sociaux et écologiques. Nous devons adopter, pour prévenir efficacement les conflits, une vision intégrée. L'un des éléments concernés est le climat, dans sa relation avec la sécurité. Des années de modes de production et de consommation non viables ont occasionné des dommages importants à l'équilibre naturel de notre système climatique. Certes l'examen sur le fond de la question des changements climatiques relève de la compétence d'autres entités de notre Organisation, mais je ne peux cependant manquer de mentionner le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Ce sont les pays industrialisés qui ont la plus grande part de la responsabilité s'agissant de nous éviter de réaliser les prévisions les plus pessimistes concernant les effets des changements climatiques sur nos pays.

La communauté internationale doit continuer de travailler au développement des pays africains pour que cette région d'Afrique, qui subira fortement les effets des changements climatiques, puisse disposer des moyens nécessaires afin de les atténuer et de s'y adapter.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, ce sont actuellement 1 milliard de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Ces quatre dernières années,

l'Afrique est la seule région du monde où le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté, passant de 175 à 239 millions de personnes, ce qui, à 20 millions près, correspond presque au quart de sa population. Est-ce la faute des Africains? L'Argentine pense, pour sa part, que la faim dans le monde n'est la faute d'aucun peuple. La faim dans le monde n'est pas le produit de l'instabilité des cours des aliments, comme certains voudraient nous le faire croire, mais de la pauvreté et de la répartition inéquitable des richesses. Les prix que le protectionnisme maintient artificiellement bas dans le cadre des échanges internationaux de produits agricoles, y compris les subventions octroyées par les pays développés, ont été l'une des principales causes subies par de vastes régions du monde. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la solution doit résider dans l'augmentation de la production de denrées alimentaires, et dans un accès toujours plus important des populations à ces denrées.

L'Argentine considère également qu'il est fondamental de s'attaquer à la spéculation financière par l'application des règlements et instruments adaptés et équilibrés dont ont besoin tant les pays africains que nos pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Brièvement, concernant la crise économique mondiale et les institutions financières internationales, j'aimerais dire que les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes sont unis pour réclamer des modifications du système monétaire et financier international. Seul un changement radical des règles de fonctionnement, des structures et du mode opératoire du Fonds monétaire international et des autres institutions pourra nous permettre de disposer d'un système monétaire compatible avec les objectifs d'une économie mondiale viable. Le système financier international ne peut continuer de fonctionner comme si de rien n'était. L'on nous donne les mêmes recettes qui ont déjà conduit à la catastrophe dans les pays pauvres et en développement alors qu'aujourd'hui, elles menacent la cohésion sociale et la qualité de la démocratie des pays développés.

Rapidement, sur la question des droits de l'homme, je voudrais simplement souligner la nécessité de tenir compte de la perspective hommes-femmes et de l'égalité des femmes dans les processus de maintien de la paix, tant en ce qui concerne la prévention de la violence contre les femmes et les filles que pour ce qui touche à leur pleine participation à la prise de décisions concernant la prévention et le règlement des

conflits. Nous estimons également qu'il est essentiel de maintenir et renforcer l'aide au développement et les capacités des États démocratiques. À cet égard, nous pensons que la protection des droits de l'enfant et de l'égalité des chances et des conditions de la jeunesse sont absolument capitaux.

Cinquièmement, concernant l'élément du règlement pacifique des différends, l'Argentine est profondément convaincue que toute méthode de règlement pacifique des différends a autant de valeur s'agissant de régler les conflits et nous soulignons à ce propos le rôle particulier que confie la Charte au Secrétaire général dans le domaine des bons offices et de la médiation, et l'obligation qui incombe à tous les États Membres de consentir au règlement pacifique de leurs différends. Nous avons beaucoup de respect pour l'action de nos pays frères d'Afrique s'agissant des questions qui, de l'avis de mon pays, les touchent, des situations où l'Afrique voit sa paix constamment menacée. À cet égard, nous insistons sur l'importance que revêt la participation croissante de l'Union africaine, par différents mécanismes, au règlement des conflits qui touchent son continent.

Par conséquent, l'ONU ne doit pas imposer des solutions toutes faites qui répondent aux intérêts de quelques-uns, tout en étant une feuille de route rigide pour nos peuples.

Étant donné que la plupart des situations dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi ont leur origine en Afrique, l'Argentine estime que dans le cadre d'une éventuelle réforme du Conseil de sécurité, la question de la représentation de l'Afrique au sein de cet organe revêt une importance toute particulière. Il importe également d'appliquer strictement les embargos sur les armes et d'exhorter les États à veiller à ce que leurs citoyens ou entreprises ne violent pas ces sanctions. En outre, il est essentiel de mener un débat approfondi sur la portée, les modalités et les caractéristiques des opérations de maintien de la paix à la lumière de l'expérience africaine. Les défis sont nombreux, mais il ne fait aucun doute qu'ensemble, nous sommes en voie de trouver et élaborer des règles du jeu permettant d'instaurer un monde plus juste, plus équitable et plus équilibré.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Ministre, c'est pour nous un grand plaisir de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité. Nous sommes reconnaissants à la délégation rwandaise d'avoir convoqué la présente séance sur cette question très importante, à savoir la prévention des

conflits en Afrique grâce à l'élimination de ses causes profondes. Sans aucun doute, il s'agit d'une question cruciale pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Au cours des dernières années, l'ONU dans son ensemble, le Conseil de sécurité, la direction du Secrétariat et de nombreuses organisations régionales et sous-régionales ont effectué un travail important s'agissant d'identifier les causes des conflits et de prévenir les conflits, notamment sur le continent africain. À cet égard, il faut avant tout mettre l'accent sur la résolution de nombreux problèmes politiques, sociaux, économiques et humanitaires qui sont aggravés par toute une série de nouveaux défis et menaces transnationaux. Il s'agit notamment du terrorisme international, de l'extrémisme religieux, de la criminalité organisée, du trafic de drogue, du trafic d'armes illégal et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Bien entendu, cette liste est loin d'être exhaustive.

Il n'existe pas de solutions simples et rapides aux principaux défis qui se posent dans le domaine de la prévention des conflits. Il convient d'élaborer une stratégie équilibrée tenant compte des liens qui existent entre la sécurité, le développement économique et social et les droits de l'homme. Dans le même temps, nous estimons que la responsabilité première en matière de prévention des conflits en Afrique incombe aux habitants du continent eux-mêmes. Il ne faut pas imposer l'assistance des partenaires internationaux dans ce domaine. De même, il faut éviter le gaspillage d'énergie et, en particulier, la concurrence exercée par des forces étrangères à la région, qui sont contre-productifs.

Pour que les efforts de prévention des conflits aboutissent, en particulier en Afrique, il faut utiliser habilement un certain nombre d'outils spécifiques, notamment l'alerte précoce et l'intervention, la diplomatie préventive, la médiation, les bons offices, la réconciliation et les mesures de confiance. Les investissements dans la prévention des conflits et le renforcement des capacités de l'ONU, sur les plans tant logistique qu'intellectuel, donnent des rendements très satisfaisants.

La Russie estime qu'il est essentiel de continuer à faire usage des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, tout en encourageant les organisations régionales et sous-régionales à prendre des initiatives en matière de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends. Ce chapitre encourage les États Membres à établir l'ordre de priorité

des mesures de prévention des conflits, qui vont des instruments locaux aux mesures prises par le Conseil de sécurité.

L'ONU et les organisations régionales sont appelées à se compléter mutuellement en exploitant leurs avantages comparatifs. En ce qui concerne les Nations Unies, ces avantages sont surtout liés au caractère universel de son action et de ses Membres, ainsi qu'à sa légitimité universellement reconnue. De leur côté, les organisations régionales et sous-régionales peuvent souvent avoir une meilleure connaissance de la situation dans les zones qui relèvent de leur responsabilité et, dans de nombreux cas, disposent de mécanismes de diplomatie préventive qui correspondent mieux aux particularités locales. Aucun changement n'a d'autre part été apporté aux dispositions de la Charte des Nations Unies, qui confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les habitants du continent doivent jouer un rôle de premier plan pour prévenir les conflits en Afrique. Les gouvernements doivent adopter des mesures globales et cohérentes pour prévenir la formation de groupes armés illégaux; renforcer les relations de bon voisinage; élargir la coopération pour assurer la sécurité des frontières; prévenir la propagation des conflits, la circulation des armes ou des mercenaires à travers les frontières; assurer une gouvernance effective de l'État; lutter contre la pauvreté et le chômage de masse, en particulier chez les jeunes; et lutter contre la corruption. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Nous nous félicitons de l'intensification des efforts de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines visant à prévenir les conflits sur le continent. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et le Groupe des Sages jouent un rôle central dans ces efforts. Nous attachons une grande importance à la Force africaine en attente. Par ailleurs, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance doivent jouer efficacement leur rôle pour éliminer les causes profondes des conflits.

Les organisations sous-régionales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique

des États de l'Afrique centrale apportent également une contribution considérable à la prévention et au règlement des conflits. Nous appuyons le renforcement du partenariat entre le Conseil de Sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue du règlement de crises. Nous sommes favorables au renforcement continu de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine dans d'autres enceintes. Un autre facteur important est la coopération entre l'Organisation et les organisations africaines sous-régionales.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie contribue à l'élaboration de stratégies par la communauté internationale et de mesures concrètes destinées à renforcer la paix et la sécurité en Afrique, y compris la prévention des conflits. Nous apportons un appui politique soutenu aux acteurs appropriés au sein de la communauté africaine. Nous sommes prêts à continuer à contribuer au renforcement des capacités du continent africain pour lutter contre les crises, notamment en formant des soldats de la paix et des agents des services de maintien de l'ordre africains dans des établissements russes.

Nous sommes convaincus que tout obstacle à la prévention des conflits peut être surmonté au mieux par le biais de partenariats. Il faut éviter de donner des leçons ou d'imposer des stéréotypes idéologiques de l'extérieur.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie la délégation rwandaise de son initiative de convoquer cette séance publique du Conseil de sécurité sur le point de l'ordre du jour intitulé « Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes ». Je me réjouis de voir S. E. la Ministre Mushikiwabo présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, de son exposé et S. E. l'Ambassadeur Tekeda Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie, de la déclaration qu'il a prononcée au nom du Président en exercice de l'Union africaine.

Au cours des dernières années, dans l'ensemble, la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique est restée stable. Les peuples africains aspirent de plus en plus à la paix et à la stabilité. Les capacités des pays africains et des organisations régionales à résoudre eux-mêmes leurs problèmes en matière de paix et de sécurité ont été renforcées. Néanmoins, l'Afrique demeure le continent où se concentrent le plus de conflits et où la situation sur le plan de sécurité est la plus précaire. Dans

l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il importe au plus haut point de prendre des mesures efficaces pour prévenir les conflits en Afrique, en particulier en s'attaquant à leurs causes profondes.

Les causes profondes des conflits en Afrique sont complexes. Il s'agit de causes territoriales, ethniques et religieuses qui trouvent leur origine dans l'histoire du continent. Les pays africains sont également confrontés à des problèmes concrets tels que la pauvreté, le sous-développement et la faiblesse des capacités. Pour éliminer les causes profondes des conflits en Afrique, il convient de prendre des mesures intégrées qui s'attaquent à la fois aux symptômes et aux causes profondes. Je voudrais mettre en relief les points suivants.

Premièrement, aider l'Afrique à connaître la croissance économique et le progrès social est le meilleur moyen de s'attaquer aux causes profondes des conflits africains. Compte tenu des priorités définies par les pays africains, la Chine engage la communauté internationale à investir davantage en Afrique et à honorer l'ensemble de ses engagements en matière d'aide et d'allègement de la dette. Il est essentiel de joindre les actes à la parole. L'Afrique n'est la chasse gardée d'aucun pays. Les pays développés doivent se montrer positifs et ouverts d'esprit en ce qui concerne la coopération mutuellement bénéfique entre les pays émergents et l'Afrique, et ils doivent œuvrer avec eux à la modernisation et au développement de l'Afrique.

Deuxièmement, la volonté des pays africains doit être pleinement respectée. L'exploration par les pays africains des possibilités de développement qui s'offrent à eux en fonction des conditions nationales permettra d'éliminer les causes profondes des conflits et d'instaurer la stabilité à long terme. La communauté internationale doit respecter pleinement les choix africains et s'abstenir de toute intervention arbitraire ou d'imposer ses idées à d'autres parties. Le vaste continent africain regroupe une grande famille au destin commun. Les organisations régionales et les pays africains sont ceux qui comprennent le mieux les problèmes de leur région.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, qui a marqué une étape vers la concrétisation des aspirations des peuples africains à la création d'une alliance et à un renouvellement autonome.

La communauté internationale doit défendre les principes d'objectivité et d'impartialité. Elle doit

fournir un appui global et actif à la population africaine pour lui permettre de régler les problèmes africains par des moyens africains. Elle doit également appuyer les efforts de l'Union africaine et des organisations régionales et sous-régionales et le rôle constructif qu'elles jouent dans la lutte contre les conflits africains. Le système judiciaire international doit par ailleurs jouer un rôle constructif en promouvant l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique. La Cour pénale internationale doit défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies tout en respectant les traditions judiciaires et les besoins réalistes des pays africains et en évitant la pratique du deux poids, deux mesures.

Troisièmement, pour aider véritablement l'Afrique à mobiliser des ressources, il importe d'accentuer le renforcement des capacités en Afrique. La pénurie des ressources et des capacités constitue le principal blocage qui empêche les pays africains et les organisations régionales d'éliminer les causes profondes des conflits. Compte tenu des besoins de l'Afrique, nous appelons la communauté internationale à fournir un appui actif dans les domaines politique et technologique et en ce qui concerne les capitaux et le renforcement des capacités. Nous espérons que l'ONU va continuer de renforcer sa coordination et sa coopération avec l'Afrique et de répondre activement aux appels de l'Afrique en déployant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en lui fournissant une aide financière et technique.

Quatrièmement, en vue de renforcer la coordination et la collaboration internationales, de nombreux organismes des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les organisations régionales et les pays concernés doivent continuer d'améliorer la communication et de mettre en commun leurs ressources afin d'optimiser leur synergie et d'aider l'Afrique à éliminer les causes profondes des conflits. Il est essentiel de faire appel à la Commission de consolidation de la paix pour aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix.

La Chine attache une grande importance à la prévention des conflits et à la lutte contre les causes profondes des conflits en Afrique. Nous fournissons depuis longtemps une aide substantielle à l'Afrique par divers moyens et dans diverses enceintes, notamment le Forum sur la coopération sino-africaine. Il y a peu de temps, durant la visite qu'il a effectuée en Afrique, le Président chinois, Xi Jinping, a réitéré la position

officielle de la Chine, à savoir renforcer résolument la solidarité et l'assistance mutuelle entre elle et les pays africains et continuer à accroître son aide à l'Afrique dans la mesure de ses capacités.

La Chine a toujours participé de manière constructive aux activités liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Elle continue d'appuyer les efforts que déploient les pays africains, l'Union africaine et d'autres organisations régionales pour sauvegarder leur souveraineté et régler leurs problèmes. Durant la cinquième réunion ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine, en 2012, la Chine a lancé l'initiative du Partenariat pour la coopération sino-africaine, qui permettra de continuer à fournir à l'Afrique une assistance financière et technique aux fins du maintien de la paix et de la sécurité.

La Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale pour contribuer à la réalisation d'une paix durable en Afrique.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude à la présidence rwandaise du Conseil de sécurité pour avoir organisé cette importante séance en vue de rechercher des moyens d'éliminer les causes profondes des conflits en Afrique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et l'Ambassadeur Tekeda Alemu de leurs déclarations.

En 1998, le Secrétaire général a publié le premier rapport détaillé sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Ce rapport détaillé fournit une analyse claire et honnête des sources des conflits en Afrique et formule des recommandations importantes en vue de réduire ces conflits et de bâtir une paix solide et durable. Le rapport contenait un appel lancé aux pays africains et à la communauté internationale leur demandant de mobiliser la volonté politique nécessaire pour transformer la rhétorique en réalité et prendre des mesures concrètes dans un certain nombre de domaines. Quinze ans après, cet appel conserve toute sa pertinence.

Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique dans son ensemble a accompli des progrès considérables. De nombreux pays africains ont franchi des étapes importantes dans leur cheminement vers la stabilité politique, la démocratisation et le développement économique et social durable. Cependant, en dépit de tous les efforts consentis et des progrès accomplis, la

paix et la prospérité sur le continent africain ne sont pas encore devenues réalité. Les conflits anciens qui perdurent, les nouveaux conflits et l'instabilité, facteurs auxquels s'ajoutent des problèmes politiques, économiques, humanitaires et de sécurité, n'ont pas cessé.

En dépit de la diversité qui caractérise les pays africains à de nombreux égards, ainsi que des différences qui caractérisent leurs aspirations politiques externes et internes, leurs dynamiques de développement économique et leur tissu social, les causes profondes des conflits sont, dans l'ensemble, similaires et interconnectées. Elles sont également complexes et prennent diverses formes. Il est impossible de définir une seule cause profonde ou d'élaborer une solution universelle pour régler tous les conflits sur le continent. À cet égard, il est crucial que nous lancions une action globale, intégrée et radicale et que les acteurs internationaux, régionaux et nationaux déploient des efforts cohérents.

En tant que pays confronté à l'occupation d'une grande partie de son territoire et au déplacement forcé de centaines de milliers de ses citoyens, l'Azerbaïdjan comprend pleinement les menaces et problèmes qui touchent les pays en situation de conflit, notamment en Afrique. Nous sommes fermement convaincus que tous les efforts visant à prévenir et régler les conflits en Afrique et ailleurs doivent être fondés sur les principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique des États.

De nouvelles mesures décisives et ciblées sont nécessaires pour mettre un terme à l'impunité des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Plus particulièrement, il importe d'éliminer l'impunité, non seulement en vue de poursuivre et de traduire en justice les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide, de nettoyage ethnique ou d'autres violations graves du droit international humanitaire, mais également en vue de garantir une paix durable, la vérité et la réconciliation. Quoi qu'il en soit, les initiatives de prévention et de règlement des conflits envisagées par le Conseil de sécurité et les arrangements régionaux doivent veiller à ce que paix et justice aillent bien de pair.

L'exploitation illégale et le commerce des ressources naturelles en Afrique demeurent l'un des principaux facteurs de déclenchement et de reprise des conflits. Il importe de régler ce problème en employant

divers instruments afin de limiter le commerce des ressources liées aux conflits. Il importe de renforcer l'aide internationale afin de garantir l'efficacité des initiatives nationales et régionales visant à lutter contre les incidences néfastes de l'exploitation illégale des ressources naturelles sous tous ses aspects.

Ces dernières années, des efforts remarquables ont été déployés par l'Union africaine, acteur régional de premier plan, et par les organisations sous-régionales africaines en vue de promouvoir collectivement la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Nous avons également constaté que des progrès notables ont été accomplis vers le développement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Dans le même temps, il convient de souligner que la responsabilité de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment en ce qui concerne la lutte contre les causes profondes des conflits, incombe au premier chef aux pays africains, et la communauté internationale, notamment l'ONU, doit appuyer et venir compléter les processus nationaux et régionaux pertinents.

Une coopération renforcée avec l'Union africaine et ses États membres est l'une des priorités de la politique étrangère de l'Azerbaïdjan. Nous appuyons pleinement l'approche qui veut que les efforts internationaux visant à prévenir les conflits et à consolider la paix en Afrique soient orientés vers le développement durable et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays africains, alignés sur leurs priorités dans le cadre des capacités pertinentes des organisations africaines.

Mon pays a mis en œuvre divers programmes d'aide et fourni une aide financière à certains pays africains pour atténuer les problèmes humanitaires. Nous sommes déterminés à poursuivre notre dialogue avec l'Union africaine et ses États membres et à envisager ensemble d'autres possibilités d'approfondir notre coopération dans nombre de domaines essentiels pour instaurer la paix et la prospérité dans le continent africain.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie le Rwanda d'avoir organisé sous sa présidence du Conseil de sécurité cette séance d'information sur un sujet d'une importance majeure : la prévention des conflits en Afrique, abordée à travers le prisme des causes profondes des conflits. Madame la Ministre, nous sommes honorés de vous voir présider personnellement cette séance.

Les conflits qui déstabilisent malheureusement toujours certaines parties du continent africain entraînent des violences dévastatrices et se traduisent par des violations systématiques des droits de l'homme, des actes de violence sexuelle à large échelle, des déplacements internes massifs, l'exacerbation des crises humanitaires et la destruction des infrastructures. Ces conflits portent un coup d'arrêt brutal aux efforts de développement socioéconomique et d'éradication de la pauvreté. C'est un fait : les conflits violents constituent un des principaux obstacles à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils empêchent des millions d'individus de vivre dignement.

Dans ce contexte, il revient au Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à l'ensemble du système des Nations Unies de renforcer son action, en bonne intelligence avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les États africains, pour prévenir les conflits en Afrique en s'attaquant à leurs causes profondes, et contribuer ainsi à assurer une paix durable.

Pour notre part, nous souhaitons insister sur certaines causes profondes qui constituent de manière générale des éléments déclencheurs et aggravants des conflits et souligner des éléments de réponse à apporter, avant d'aborder deux cas spécifiques : la région du Sahel et la région des Grands Lacs.

Il est de la responsabilité première des États de prévenir les conflits. Aussi, nous estimons qu'il y a lieu de porter une attention renouvelée aux modèles de gouvernance, y compris de gouvernance économique, aux trajectoires démocratiques, ainsi qu'au renforcement des institutions étatiques, légitimes et compétentes qui améliorent la sécurité et le bien-être socioéconomique de l'ensemble des citoyens.

Certes, il n'existe pas un modèle de gouvernance unique, mais pour prévenir les conflits, promouvoir la paix et créer les bases d'un développement durable en Afrique, il importe de mettre en place une gouvernance politique et économique inclusive, qui permette une redistribution équitable des richesses, garantisse à l'ensemble des citoyens une meilleure protection sociale et donne la priorité à la création d'emplois décents, notamment des emplois pour les jeunes. L'exploitation illégale des ressources naturelles et l'absence de garantie des droits fonciers constituent dans certains cas un élément déclencheur de conflit. Nous estimons qu'une attention particulière mérite d'être portée à la gestion

transparente des ressources naturelles et des revenus qu'elles génèrent pour le budget de l'État.

L'expérience acquise par le Luxembourg dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix renforce notre conviction que cette approche globale, qui fait le lien entre développement socioéconomique durable, consolidation de la paix et de la sécurité et promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, est indispensable pour éviter toute rechute vers le conflit et la violence. Dans ce contexte, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, dans un esprit d'appropriation nationale, revêt une importance toute particulière. La consolidation de la paix et le renforcement de l'État visent le renouvellement du contrat social et de la confiance entre un État et les citoyens qui le constituent, en vue de poser les fondements d'une société juste, prospère et paisible.

La lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves constitue un élément important de la prévention des conflits. Il ne saurait en effet y avoir de paix durable sans que justice ne soit rendue. La poursuite de la justice et la quête de la paix ne s'excluent pas, elles se complètent. Les juridictions pénales nationales, qui représentent aussi un maillon clef de la justice transitionnelle, constituent la première ligne de défense contre l'impunité. D'une manière complémentaire, la Cour pénale internationale joue un rôle crucial pour mettre un terme aux crimes les plus graves que sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et, à l'avenir, le crime d'agression. L'effet dissuasif de l'existence même de la Cour permet à lui seul de renforcer la prévention des conflits. Nous regrettons de ce fait qu'il n'est pas été possible d'inclure une référence explicite à la Cour pénale internationale dans le projet de déclaration présidentielle que nous adopterons dans le cadre de la présente séance.

Depuis le Sommet mondial de 2005, le Luxembourg a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger pour éviter la récurrence de crimes contre l'humanité, et notamment de génocides, comme ceux qui ont été commis au siècle dernier en Europe mais aussi au Rwanda. Nous le devons à la mémoire des millions de victimes des crimes du passé de parfaire ensemble ce principe, en tant que Nations Unies. Nous nous félicitons du fait que ce principe soit reflété clairement dans le projet de déclaration présidentielle.

Nous souhaitons relever l'importance des partenariats et de la coopération entre le Conseil de

sécurité, l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits. Le Luxembourg soutient les efforts entrepris pour développer le partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique dans ce contexte. Ainsi, l'Union européenne fournit plus de 50 millions d'euros pour soutenir l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ces ressources permettent le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, notamment le Système continental d'alerte rapide et les mécanismes régionaux d'alerte rapide, le Groupe des Sages et la Force africaine en attente.

L'aspect régional de la prévention des conflits fait l'objet, à juste titre, d'une attention accrue ces dernières années. Dans le cas de la région du Sahel, la crise multiple qui a conduit le Mali au bord du gouffre au début de cette année doit servir de leçon. Il est plus que jamais urgent de définir une stratégie intégrée pour la région du Sahel qui permette de prévenir durablement le risque de conflit pour tous les États de la région. À terme, il pourrait également être utile que les Nations Unies définissent une stratégie intégrée à l'égard de la Corne de l'Afrique.

Dans le cas de la région des Grands Lacs, nous saluons la signature le 24 février dernier de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. La signature de cet accord-cadre constitue une occasion unique à saisir pour rompre le cycle de la violence et s'attaquer aux causes profondes du conflit, en mettant l'accent sur la coopération régionale, y compris en termes de commerce. Pour que cet accord-cadre ne connaisse pas le sort des accords régionaux de 2004 et de 2006 qui sont restés lettre morte, il faudra que tous les signataires remplissent leur part du contrat et que la communauté internationale leur apporte son plein soutien.

Pour conclure, je soulignerais que l'engagement du Luxembourg en Afrique traduit notre conviction qu'il convient d'adopter une approche globale et pluridimensionnelle qui englobe la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une approche qui reconnaît le lien intrinsèque entre sécurité et développement, deux objectifs qui ne sauraient être atteints qu'à travers le respect et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) :

Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité à M^{me} Louise Mushikiwabo, Ministre rwandaise des affaires étrangères et de la coopération, que nous félicitons de présider le débat d'aujourd'hui. Nous remercions par ailleurs le Ministre togolais des affaires étrangères, M. Elliot Ohin, et l'Ambassadeur Tekeda Alemu de l'Éthiopie de leurs déclarations. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son exposé et nous appuyons ses efforts et initiatives visant à prévenir et à régler les conflits en Afrique.

Je voudrais commencer sur une note positive. De nos jours, l'Afrique se distingue par quatre éléments, à savoir : un redressement économique impressionnant, une prise en main de plus en plus résolue de sa destinée, l'autorité efficace dont font preuve l'Union africaine et les organisations africaines sous-régionales, et les succès obtenus en Somalie, en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire en matière de règlement et de gestion des conflits. Nous nous félicitons en outre de la signature récente de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

Malgré ces bonnes nouvelles, cependant, le fait est qu'environ 62 % des points à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont des questions africaines. Certains problèmes sont persistants et de longue date, tandis que d'autres souffrent de rechutes périodiques, et d'autres encore soulignent la fragilité de la paix et de la stabilité obtenues à grand peine.

Quels sont les vecteurs des conflits en Afrique? Sans céder à la facilité, nous pouvons dire qu'ils semblent être le résultat de frontières artificielles, de l'exploitation des ressources naturelles africaines, de la pauvreté, de divisions ethniques et tribales, du trafic d'armes légères et, désormais, de la montée de l'extrémisme et du terrorisme, avec les dimensions nationales, transnationales et mondiales qui les accompagnent. Cependant, l'Afrique a décidé de s'attaquer de front à ces difficultés, et elle est déterminée à les surmonter. L'Afrique avance résolument. Pour l'Afrique, c'est une question de survie, et non uniquement d'histoire.

Le Pakistan affiche un attachement indéfectible et de longue date à la stabilité et au progrès en Afrique. Nous avons été des partenaires solides de l'Afrique dans son combat pour exercer son droit à l'autodétermination contre le joug colonial. Depuis les 53 dernières années, les soldats de la paix pakistanais jouent un rôle central dans le maintien de la paix, l'établissement de la paix

et la consolidation de la paix en Afrique. Avec l'aide d'autres partenaires, nous œuvrons également pour prévenir la résurgence des conflits dans un certain nombre de situations post-conflit sur le continent. À ce jour, 132 de nos courageux soldats de la paix ont perdu la vie, dont 119 en Afrique. Jusqu'à présent, nous avons contribué plus de 140 000 soldats de la paix aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Aujourd'hui, 8 221 soldats de la paix pakistanais sont déployés dans six missions de maintien de la paix, dont 8 075 en Afrique.

Nous estimons que s'appuyer davantage sur les outils de la diplomatie préventive prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur ceux de la coordination, énoncés au Chapitre VII, aidera à prévenir les conflits et freinera leur recrudescence.

La prévention structurelle en Afrique peut être obtenue en renforçant le lien entre sécurité, développement et droits de l'homme, sans s'engager sur la voie plus délicate de l'édification de la nation. Les nations doivent être édifiées par leur propre population, et non par le Conseil de sécurité ou l'Union africaine, qui peuvent légitimement en revanche les aider à prévenir les conflits.

Les missions de maintien de la paix intégrées permettent de faire en sorte que les efforts pour régler les causes profondes des conflits se poursuivent même après le départ des forces de maintien de la paix. Ces missions aident à la réforme du secteur de la sécurité, aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à l'instauration de l'état de droit, au respect et au suivi des droits de l'homme et à la réconciliation nationale. Nous louons le rôle des bureaux régionaux de l'ONU qui fournissent leurs services afin de prévenir les conflits et d'aider les pays qui se relèvent d'un conflit grâce à leurs bons offices, à la médiation, au dialogue, à l'assistance électorale et à l'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion. De la même manière, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle tout aussi critique pour empêcher que des conflits éclatent à nouveau.

Le développement économique de l'Afrique est le meilleur moyen d'éliminer les causes profondes des conflits. Au cours des dernières années, l'Afrique a connu une forte croissance économique et ses indicateurs de développement social se sont améliorés. Cette année, le produit intérieur brut de l'Afrique devrait croître de 6 % et, selon les estimations, le continent devrait atteindre

la catégorie des régions à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Depuis 2005, les flux d'investissement direct étranger ont augmenté de 50 %, et on compte pléthore de conférences sur l'investissement consacrées à l'Afrique. L'accent mis sur la croissance démographique optimale, l'urbanisation, la technologie et la bonne gouvernance redéfinit le paysage africain.

Cela ne signifie pas que les flux d'assistance doivent se tarir. Au contraire, de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, ont besoin d'une aide massive pour leur économie et leur secteur social.

L'Afrique a fait appel à toute la gamme des outils mis à disposition au titre du Chapitre VI, dans le but de prévenir les différends et les conflits. Par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales, les pays africains ont mis en place une architecture de paix et de sécurité solide, dotée de mécanismes intrinsèques pour la prévention des conflits et la médiation. Des organes tels que le Conseil de paix et de sécurité et le Groupe des Sages viennent renforcer cette architecture.

L'Union africaine fournit une cohérence stratégique, une autorité et une gestion sur le terrain pour la quasi-totalité des conflits sur le continent. Grâce à un partenariat étroit, elle a apporté une valeur ajoutée au travail de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

Ces derniers temps, on a observé de nouveaux embrasements au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud. Nous sommes maintenant témoins de la montée du terrorisme, du trafic de stupéfiants et d'armes, et de la piraterie. La région du Sahel tout entière est menacée de déstabilisation du fait de la poussée de la criminalité organisée. Le conflit au Mali est lié au terrorisme et à la criminalité organisée.

Il faut faire en sorte que la stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel, soutenue par les ressources financières nécessaires, porte ses fruits. L'ONU doit continuer d'apporter son appui au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'ONU pour l'Union africaine. Le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine souligne la détermination du continent à régler ses conflits. Toutefois, cette détermination se heurte à un manque de ressources.

Je voudrais maintenant aborder deux questions d'importance que le Secrétaire général a qualifiées de sources potentielles de conflit, à savoir l'éducation et l'emploi des jeunes et les conflits et les ressources naturelles.

Quelque 60 % du milliard d'habitants que compte la population africaine ont moins de 25 ans. Si elle n'est pas canalisée comme il convient, cette explosion du nombre de jeunes pourrait entraîner des coûts très lourds. Il est donc important de définir une stratégie globale et intégrée pour le développement des jeunes.

Les amples ressources dont dispose le continent africain n'empêchent pas sa pauvreté. Les luttes pour contrôler les ressources naturelles, l'absence de droits et de régimes fonciers, et l'acquisition de très grandes parcelles de terres par des étrangers pour l'agriculture industrielle ou l'exploitation forestière ne font qu'alimenter ou raviver les conflits. Le Conseil de sécurité et les pays concernés doivent redoubler d'efforts pour identifier et traduire en justice ceux qui profitent de cette exploitation des ressources naturelles africaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays concernés. Les pays africains doivent bénéficier d'une aide pour exploiter leurs ressources et tirer des revenus équitables de leur commercialisation.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que la prévention des conflits fonctionne, et qu'elle fonctionne encore mieux lorsqu'il existe des synergies entre les institutions et les acteurs compétents. L'ONU et la communauté internationale doivent donc investir davantage dans les mécanismes de prévention des conflits. Il vaut mieux, de loin, investir dans la prévention des conflits que consacrer des ressources à faire face aux conséquences de ces conflits. Le Pakistan est prêt à prendre part à cet effort.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance importante ce matin. Je saisis cette occasion pour féliciter le Rwanda d'assumer la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et l'Ambassadeur Alemu de la déclaration qu'il a prononcée au nom du Président en exercice de l'Union africaine.

Les conflits en Afrique continuent d'avoir des conséquences catastrophiques sur le continent. Des vies sont perdues inutilement. Les populations font face à des conséquences tragiques, telles que les

violences sexuelles, l'utilisation d'enfants soldats et des déplacements massifs. Ces conflits ont également empêché l'Afrique de tirer parti de son énorme potentiel. L'Afrique possède d'abondantes ressources naturelles, certaines des économies qui connaissent les plus forts taux de croissance au monde et, dans l'Union africaine, une organisation continentale de plus en plus forte et influente. Mais ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits que l'Afrique pourra instaurer une paix durable et exploiter ce potentiel.

Comme nous le savons trop bien, 800 000 personnes sont mortes tragiquement pendant le génocide rwandais. Cette atrocité de masse a menacé l'existence même du Rwanda et de son peuple. La communauté internationale reconnaît avec honte qu'elle aurait dû faire davantage. Nous avons dit : plus jamais. La doctrine de la responsabilité de protéger a été entérinée par tous les Membres lors du Sommet mondial de 2005 dans le but d'honorer cette promesse. La responsabilité de protéger est la première responsabilité des gouvernements souverains à l'égard de leurs peuples, mais la communauté internationale a également la responsabilité d'appuyer et d'aider les États dans cette tâche.

Nous faisons aujourd'hui le bilan de nos performances dans la lutte contre les conflits en Afrique. Nous devons admettre que les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants. Au cours de ces derniers mois seulement, les crises au Mali, en République centrafricaine et à l'est de la République démocratique du Congo ont éclaté ou se sont aggravées. Nous devons tirer les leçons de nos échecs. Nous devons mieux détecter les signes avant-coureurs des crises et prendre les mesures qui s'imposent. Nous devons utiliser les outils voulus au moment voulu.

Le Royaume-Uni pense que des systèmes politiques représentatifs, légitimes et inclusifs, un respect sans faille des droits de l'homme et de l'état de droit, ainsi que le développement économique et social, sont les facteurs les plus importants pour prévenir les conflits en Afrique et ailleurs. La crise qui a éclaté à l'est de la République démocratique du Congo nous rappelle qu'en l'absence de ces facteurs, il est très difficile de briser le cycle des conflits. Mettre en place des institutions nationales efficaces fait partie intégrante de la prévention en amont. Nous devons aider les gouvernements nationaux à développer les capacités nécessaires grâce à des mécanismes tels que le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Tous les États

Membres doivent investir rapidement dans ces États fragiles. Le travail réalisé par l'ONU pour développer les capacités civiles et les efforts déployés par les pays africains pour mettre en commun leur savoir-faire et leurs expériences sont également importants.

Le Royaume-Uni se félicite notamment de l'engagement souscrit la semaine dernière par les Ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit pour prendre des mesures contre les violences sexuelles qui bien trop souvent accompagnent et alimentent les conflits, et pour dissuader les auteurs potentiels. Nous donnerons suite à cette initiative au cours de notre présidence du Conseil de sécurité en juin.

Lorsqu'une crise se profile à l'horizon, nous devons la détecter rapidement. Cela signifie, comme nous l'a dit le Secrétaire général, qu'il est indispensable d'améliorer nos systèmes d'alerte rapide. Les Bureaux régionaux de l'ONU en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale commencent à jouer un rôle, mais cela reste insuffisant. Nous espérons que le Centre de gestion des crises récemment créé fera également une différence, mais les systèmes d'alerte rapide ne sont utiles que lorsqu'ils sont mis en œuvre. L'ONU devient lentement plus apte à pratiquer la médiation et la diplomatie préventive, mais il reste encore beaucoup plus à faire. Trop de membres du Conseil fuient les responsabilités qui leur incombent en matière de prévention des conflits.

Lorsqu'un conflit éclate, nous devons demander des comptes à leurs auteurs et montrer que l'impunité ne sera pas tolérée. La Cour pénale internationale et les autres tribunaux régionaux sont essentiels pour mettre fin à l'impunité. Nous devons faciliter la justice transitionnelle qui permet aux pays de sortir des conflits violents et de s'en relever.

Prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes est un processus complexe et de longue haleine. Si nous voulons réussir à aider les États africains dans cet effort, nous devons travailler ensemble pour appuyer les processus locaux et créer des capacités locales. Cela signifie, comme d'autres orateurs l'ont dit, que nous devons appuyer le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son action de prévention des conflits tout en respectant la responsabilité mondiale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons promouvoir la diplomatie préventive et transformer la culture d'intervention après un conflit propre à l'ONU en une culture de prévention avant un conflit. Nous ne devons jamais cesser de tirer des leçons de ce qui marche et de

ce qui ne marche pas. Nous devons tenir la promesse que nous avons faite : plus jamais.

M. Loulichki (Maroc) : Madame la Présidente, votre présidence du débat d'aujourd'hui sur la prévention des conflits en Afrique est un témoignage de l'importance que votre pays, le Rwanda, accorde, à la sécurité et à la stabilité et au développement de notre continent. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo ainsi que la force du message qu'il a tenu à transmettre à notre Conseil aujourd'hui sur la thématique de la paix en Afrique. Mon Ministre des affaires étrangères, qui avait initialement prévu de se joindre à vous aujourd'hui pour ce débat, m'a chargé de vous transmettre, Madame la Présidente, ses vifs regrets de ne pas avoir pu le faire pour des raisons impérieuses nécessitant sa présence à Rabat. Nous remercions le Secrétaire général pour sa contribution à ce débat et notre collègue, le Représentant permanent de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Tekida Alamu, pour l'éclairage qu'il a apporté à notre débat au nom de notre continent, l'Afrique.

Le présent débat intervient au moment où l'Afrique s'apprête à célébrer le cinquantenaire de la création de l'Organisation de l'Union africaine, conséquence de la fusion des Groupes de Casablanca et de Monrovia et résultant d'une vision clairvoyante et audacieuse des pères fondateurs de l'unité africaine. Il intervient aussi au moment où se font jour des défis majeurs à la sécurité et la stabilité de plusieurs États africains qui ont suscité une mobilisation sans précédent de l'Afrique, particulièrement au niveau sous-régional à travers la médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

L'Afrique a gagné des paris importants en termes de développement économique et social, de bonne gouvernance et du respect des droits fondamentaux de ses citoyens. Toutefois, notre continent continue de faire face, près d'un demi-siècle après sa décolonisation, à des crises variées qui ne cessent de le déstabiliser. S'il est vrai qu'un maillage important de mécanismes multilatéraux, régionaux, sous régionaux et nationaux ainsi que des arrangements établis conformément au Chapitre VIII de la Charte, ont pu être mis en place visant à prévenir et gérer les conflits, consolider la paix et protéger les civils ainsi que les droits humains, il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui encore, la vie de

millions d'hommes, de femmes et d'enfants d'Afrique, est mise en danger par des conflits cycliques, et par la résurgence du séparatisme, au coût humain élevé, qui portent préjudice à tous les efforts en faveur du développement durable et de l'émergence du continent.

Ce constat s'explique moins par la défaillance des mécanismes établis qui ont incontestablement épargné des millions de vies, aussi bien en Afrique qu'ailleurs, que par l'absence d'actions sur les causes profondes qui sont à l'origine des conflits ou les alimentent.

Ces causes sous-jacentes, éloquentement présentées en détail ce matin par l'Ambassadeur Gert Rosenthal, du Guatemala, puisent leurs racines aussi bien en interne, avec les difficultés rencontrées par certains États dans le renforcement de leurs institutions étatiques, la gestion des transitions démocratiques et la promotion d'un développement socioéconomique durable, qu'en externe compte tenu de la dimension de plus en plus régionale des conflits sur le continent et de l'effet déstabilisateur grandissant des réseaux criminels et terroristes transnationaux.

Toute politique de prévention et de résolution des conflits passe par la mise en place d'un environnement national et régional favorable à la paix et à la stabilité, adressant de manière intégrée et globale les causes profondes et pluridimensionnelles des conflits.

Sur le plan national, les récents changements survenus en Afrique ont mis en exergue l'importance de mettre en place des modèles de gouvernance et des institutions nationales efficaces et crédibles, à travers des processus consultatifs ouverts à tous, répondant constamment aux aspirations des populations, notamment des femmes et des jeunes – cibles privilégiées des conflits, et visant la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et le progrès socioéconomique.

Des avancées notables ont été réalisées en termes de participation politique et de développement socioéconomique sur le continent. Elles doivent être soutenues et accompagnées davantage, bien évidemment dans le plein respect de la souveraineté des pays africains, pour la mise en place d'un environnement propice à la paix sociale.

De même, il va sans dire qu'il ne peut y avoir de paix sans développement durable. L'élimination de la pauvreté est une mesure importante et incontournable pour instaurer durablement la paix et la stabilité sur notre continent.

Face aux moyens grandissants et aux technologies sophistiquées de plus en plus accessibles aux groupes armés, mouvements séparatistes et réseaux terroristes et criminels, le renforcement des capacités des États africains pour leur permettre d'étendre leur autorité sur l'ensemble du territoire et d'améliorer le contrôle de leurs frontières revêt une importance cruciale.

Les États d'Afrique doivent être soutenus dans la mise en place d'institutions sécuritaires modernes et capables d'assurer la sécurité de leur territoire et de protéger leurs citoyens et dans ce contexte, nous tenons à louer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et par les partenaires bilatéraux de l'Afrique pour le renforcement des capacités africaines, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de sécurité et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

À la lumière de la dimension de plus en plus régionale des conflits, il est important que les États s'entraident davantage et s'épaulent mutuellement dans l'intérêt d'une stabilité commune et partagée, en dépassant les différends bilatéraux, qu'ils soient réels ou artificiels, qui entravent la mise en place d'une coopération effective dont personne n'est exclu. Cette coopération est aujourd'hui une nécessité dictée par les menaces multidimensionnelles touchant l'ensemble des sous-régions d'Afrique. Les activités déstabilisatrices des réseaux criminels et terroristes, devenues une menace réelle et palpable à la stabilité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays africains, requièrent le développement rapide de synergies accrues aux niveaux bilatéral, sous-régional et international.

De même, le renforcement de la coopération entre l'ONU et les pays de la région et les sous-régions concernées pour soutenir les institutions publiques et les différents mécanismes mis en place au niveau sous-régional pour lutter contre les causes profondes des conflits est aujourd'hui plus que jamais indispensable.

Nous nous félicitons de l'approche de plus en plus intégrée des questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement et à la situation humanitaire suivie par l'Organisation, comme par exemple en ce qui concerne la région du Sahel.

La vision déclinée dans le document de 1992 intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111) garde toute sa pertinence pour renforcer la dimension préventive de l'action de l'ONU. Il est important que l'Organisation continue à avancer sur la base de cette

vision en privilégiant le règlement des différends par les voies pacifiques et notamment par la négociation, en promouvant des approches réalistes, pragmatiques et durables et en encourageant les parties à trouver des compromis, loin de toute imposition.

Je ne pourrais conclure sans rendre un vibrant hommage aux efforts inlassables et à l'engagement personnel du Secrétaire général pour la prévention des conflits en Afrique, par le biais de ses bons offices et de ses envoyés personnels et représentants spéciaux sur place, ainsi que pour le travail remarquable effectué par les différentes entités du système sur le terrain en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de l'Afrique. Je voudrais aussi rendre hommage à l'importante contribution effectuée par les Casques bleus en faveur de la prévention de la paix, notamment sur le continent africain.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation rwandaise, d'avoir convoqué cette séance importante. Mes remerciements vont également au Secrétaire général pour son exposé très instructif et à l'Ambassadeur Tekeda Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie, pour la déclaration faite au nom du Président en exercice de l'Union africaine.

Nous accueillons positivement le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté aujourd'hui. Il met à juste titre l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique et propose des mesures utiles, non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux régional et international.

L'Afrique a fait preuve d'initiative dans ses efforts pour prévenir et régler les conflits sur le continent. L'engagement des dirigeants africains a porté ses fruits. Le nombre et l'intensité des conflits dans cette région du monde ont diminué au cours de la dernière décennie. Toutefois les défis à la paix et à la sécurité en Afrique continuent d'occuper l'essentiel des travaux du Conseil de sécurité et la communauté internationale doit rester déterminée à s'attaquer à leurs causes profondes. Prendre le problème à la racine est une vaste entreprise qui concerne à la fois les domaines politique, socioéconomique et humanitaire et la gouvernance.

La prévention en temps utile des conflits, en plus de sauver des vies, donne la possibilité de jouir des fruits du développement économique. Le développement durable doit être une priorité absolue et sur le long terme.

Nous soulignons la complémentarité qui existe entre développement et sécurité. À cet égard, nous sommes encouragés par les progrès économiques remarquables qu'affiche l'Afrique depuis 10 ans. Le produit national brut par habitant a augmenté de 30 % en termes réels et les investissements étrangers ont triplé en une décennie. Les États africains et la communauté internationale devraient s'efforcer de maintenir la tendance actuelle en matière de développement économique.

Il faut aussi s'employer à mettre en place des institutions nationales fortes et efficaces, étant donné que les nouveaux conflits ont éclaté pour la plupart dans des pays qui avaient déjà connu la guerre civile. Les efforts de renforcement des institutions doivent obéir aux principes de l'appropriation nationale, de l'ouverture à un éventail varié d'acteurs, de la participation des femmes et des jeunes, de la mise en œuvre de stratégies intégrées dans des secteurs ciblés, du renforcement des capacités civiles et de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

Il convient de noter que dans l'ensemble la gouvernance en Afrique a été améliorée. Toutefois, nous encourageons les États africains à partager leurs données d'expérience en matière de sortie de conflit dans la mesure où le cycle des conflits présente des similarités dans de nombreux endroits du monde.

Ils doivent aussi assumer de toute urgence leur responsabilité première de mettre fin à l'impunité. Mettre fin à la culture d'impunité est une condition *sine qua non* en matière de prévention des conflits. À cet égard, en tant que partie au Statut de Rome, nous attachons une grande importance au rôle capital joué par la Cour pénale internationale.

Malgré tous ces progrès, l'Afrique continue de se heurter à des difficultés dans les efforts de prévention des conflits. Je citerai, entre autres défis, l'hétérogénéité et la complexité sans pareilles des situations rencontrées, la diversité des parties prenantes aux conflits, l'absence de volonté politique ainsi que le manque de ressources et de capacités en matière de prévention et de règlement des conflits. Ces problèmes continuent d'entraver la célérité et l'efficacité des efforts de prévention des conflits. L'accent doit être mis sur la mise en œuvre efficace des mécanismes actuels. Aux niveaux national et local, les solutions gérées localement, adaptées aux conditions sur place, doivent être favorisées. Les mécanismes de règlement des conflits mis au point localement, ancrés dans les pratiques locales, peuvent permettre de combler une lacune et de répondre aux besoins locaux en matière

de justice, de paix et de réconciliation. Les institutions exemplaires de la fierté et de l'intégrité nationales, telles que les conseils de sages, peuvent ouvrir la voie à la prévention des conflits, à la réconciliation et à la consolidation de la paix. Les solutions conçues au niveau local peuvent représenter la meilleure réponse quand un conflit met en jeu une multiplicité de facteurs ethniques et culturels.

Au niveau régional, il est impératif que ce soient les Africains qui assument la direction et prennent en mains les problématiques de paix et de sécurité de la région. Nous saluons à cet égard, pour nous en féliciter, l'architecture africaine de paix et de sécurité. Nous notons également les initiatives constructives des organisations régionales et sous-régionales, qui permettent de trouver des solutions de substitution novatrices en matière de prévention et de règlement des conflits.

Le concept de force internationale neutre lancé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a finalement porté ses fruits en conduisant à la mise en place d'une brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il s'avère qu'une efficace répartition des tâches avec les organisations régionales et sous-régionales est non seulement rentable mais fructueuse en termes de résultats.

Les outils de prévention des conflits utilisés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sont un bon exemple des bons offices et activités de médiation actuellement proposés en étroite coopération avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Pourtant, les États africains doivent faire preuve d'un plus grand engagement et d'une volonté plus forte dans le cadre de la prévention des conflits en mettant davantage de ressources à la disposition des initiatives régionales et sous-régionales.

Au niveau international, nous notons que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine s'est développé régulièrement grâce à la tenue de consultations annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est une bonne indication de la volonté politique du Conseil de sécurité sachant que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est le seul organe régional avec lequel le Conseil de sécurité tient des réunions annuelles. Cela montre bien également que

certaines des recommandations faites par le Conseil de l'Union africaine constituent la base des délibérations du Conseil de sécurité, comme il a d'ailleurs été reconnu dans la résolution 2046 (2012) sur le Soudan.

Toutefois, les relations politiques entre les deux organes peuvent être encore améliorées par des mesures permettant de renforcer la confiance et la prévisibilité. De même, le Conseil de sécurité doit renforcer sa communication avec les organes de paix et de sécurité régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de ses propres efforts de renforcement de ses liens de partenariat avec les États d'Afrique, la République de Corée organise depuis 2006 avec l'Union africaine un Forum Corée-Afrique. La Déclaration de Séoul adoptée au cours de la troisième édition de ce Forum, tenue en octobre dernier, porte sur les questions de paix et de sécurité, d'échanges et d'investissement, et de développement, aux fins d'un approfondissement du partenariat de coopération entre la Corée et l'Afrique. Nous appuyons le renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité, de l'élimination de la pauvreté et de la croissance économique. Nous espérons que ces efforts bilatéraux contribueront au règlement des causes profondes de conflit en Afrique.

M. Araud (France) : Madame le Président, je salue votre présence et me félicite de l'initiative prise par le Rwanda d'organiser le présent débat sur la prévention des conflits en Afrique.

Le Rwanda a connu en 1994 un génocide fratricide, un génocide qui a fait des centaines de milliers de morts, un génocide que les Nations Unies, que le Conseil de sécurité ne sont pas parvenus à empêcher. Qui mieux que votre pays sait donc aujourd'hui que, pour prévenir un conflit, quel que soit sa nature, il est indispensable d'en traiter les causes profondes, ces causes profondes qui, au fil du temps, cristallisent les rancœurs, contribuent ensuite à aviver les haines et mènent pour finir à la violence?

Lorsqu'un conflit se dessine, les Nations Unies font usage des outils de prévention des conflits. Le Secrétaire général peut recourir à ses bons offices ou désigner des envoyés spéciaux pour assurer une médiation. Les bureaux régionaux de Dakar et de Libreville ont vocation à appuyer ces efforts. De son côté, le Conseil de sécurité peut envoyer des messages politiques ou prendre des mesures préventives, parfois des sanctions.

Mais ces mesures préventives, qui visent à atténuer des tensions et des rapports de forces qui existent déjà, interviennent parfois trop tard et se révèlent alors insuffisantes pour juguler les antagonismes et pour empêcher le déclenchement d'une crise ou la récurrence d'un conflit. Trop souvent, les Nations Unies sont alors réduites à traiter les questions sécuritaires et humanitaires et à chercher à réduire au minimum l'impact d'un conflit sur les populations civiles.

C'est pourquoi, au-delà de la gestion des facteurs conjoncturels des conflits en Afrique, les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts pour anticiper en cherchant à traiter au plus tôt les causes profondes des conflits. Celles-ci sont souvent multiples et complexes. Au Mali, par exemple, la tenue rapide d'élections démocratiques en juillet prochain sera certes une étape importante de la réconciliation nationale, mais le pays ne pourra faire l'économie d'un dialogue inclusif pour résoudre les vieilles revendications des différents groupes de la société malienne qui ont contribué à précipiter le pays dans le chaos.

Les crises peuvent être également liées à des enjeux économiques et sociaux. À l'Est de la République démocratique du Congo, par exemple, le traitement des questions de partage des ressources minières et des terres arables sera indispensable pour mettre fin aux crises récurrentes que connaît la région. L'absence d'implication des femmes dans les processus de décision et de transition est également préoccupante. Il convient d'appuyer la mise en place de dispositifs permettant de garantir leur pleine et entière participation aux mécanismes de réconciliation et de sortie de crise, ainsi qu'aux processus électoraux.

L'absence d'état de droit, de police et de justice, démultiplie par ailleurs ces facteurs et constitue en soi une cause structurelle des conflits. En l'absence de forces militaires ou de police crédibles, ce sont trop souvent des groupes armés qui prennent en charge le contrôle d'une région ou d'un État. Au Mali, en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine, c'est la défaillance de l'armée et de la police qui a conduit aux crises que nous observons aujourd'hui. En Somalie, le renforcement des forces du Gouvernement fédéral de transition sera indispensable à une stabilisation durable du pays.

La justice joue, enfin, un rôle essentiel dans la prévention des conflits. Elle est essentielle car l'impunité des criminels entraîne inexorablement le développement de rancœurs, qui conduisent les victimes

d'hier à vouloir rendre justice elles-mêmes et à devenir les criminels de demain. La justice vient par ailleurs à tout moment rappeler que le recours à la violence est illégal et que les auteurs de crimes, quels qu'ils soient, seront sanctionnés. C'est pourquoi le fonctionnement d'institutions judiciaires est essentiel. À défaut, la Cour pénale internationale doit pouvoir sanctionner les responsables des crimes les plus graves. Il ne peut y avoir de paix sans justice. Et c'est la raison pour laquelle nous regrettons l'absence de référence à la Cour pénale internationale, instrument essentiel de prévention des conflits en Afrique, dans le projet de déclaration présidentielle que le Conseil s'apprête à adopter.

La grande diversité des causes profondes des conflits ne doit pas remettre en cause la compétence du Conseil de sécurité. Même si, parfois, des enjeux économiques ou sociaux sont au fondement de certaines crises, le Conseil doit pouvoir les traiter, en coordination étroite avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. La médiation conduite par le Président Mbeki entre le Soudan et le Soudan du Sud, appuyée par le Conseil de sécurité, ou encore l'Accord-cadre du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands lacs, entériné par l'Union africaine, montrent que l'Organisation des Nations Unies et les organisations africaines ont aujourd'hui la capacité de traiter, ensemble, spécifiquement des causes profondes des conflits.

L'action du Conseil peut par ailleurs se fonder sur le principe de la « responsabilité de protéger », instrument essentiel de prévention des atrocités. Sa mise en œuvre a fait des progrès considérables depuis sa définition consensuelle en 2005. L'État a la responsabilité première de protéger sa propre population. Mais s'il n'assume pas celle-ci, la communauté internationale a le devoir d'agir de manière résolue.

Elle ne peut, sous peine de complicité, s'arrêter à un principe passif de souveraineté et rester inactive devant les massacres et les viols massifs. En Libye, le Conseil a su agir pour prévenir. Il peut en être fier.

Pour conclure, je souhaiterais apporter notre soutien au projet de déclaration présidentielle du Conseil de sécurité que le Rwanda a présenté et que nous nous apprêtons à adopter.

La Présidente : Je prends maintenant la parole au nom de mon pays en tant que Ministre rwandaise des affaires étrangères et de la coopération.

(L'oratrice poursuit en anglais)

C'est un honneur pour moi que de présider ce débat très important d'aujourd'hui sur le thème « Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes ». Tout d'abord, je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Secrétaire général, pour sa participation plus tôt ce matin. Je salue également la présence de mon collègue, S. E. M. Elliot Ohin, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Togo, ainsi que celle de S. E. M. Tekeda Elemu, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est exprimé au nom du Président de l'Union africaine.

Le choix du thème de la séance d'aujourd'hui s'explique par le fait que, malheureusement, près de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil portent sur des conflits en Afrique. Les affrontements, que ce soit entre les pays ou les peuples ou entre les États et leurs citoyens, ne sont pas inévitables. Aucune autre question dont le Conseil de sécurité est saisi n'est aussi pressante et ne mérite une plus grande attention que celle de la prévention des conflits. Nous redéployons nos efforts et nos ressources d'une zone de conflit à l'autre, d'une crise à l'autre, mais pouvons-nous dire que nous nous acquittons véritablement de notre mission si nous n'examinons pas dûment les facteurs qui sont à l'origine de ces conflits et crises? S'il est vrai que chaque conflit a des causes et des conséquences qui lui sont propres, on observe néanmoins un schéma similaire dont nous pouvons tirer des enseignements. Parmi les causes profondes des conflits, on peut notamment citer le legs du colonialisme en Afrique, les problèmes de nationalité et d'identité, l'absence de démocratie et d'état de droit, la corruption et la mauvaise gouvernance, l'ingérence étrangère, la pauvreté, la famine, la maladie et l'exclusion de certains groupes sur la base du sexe, de l'appartenance ethnique, de la religion, de la région et d'autres critères. Il est possible de prévenir les conflits, à condition de s'attaquer à ces éléments et à condition, qu'ensemble, dirigeants et parties prenantes ne se dérobent pas à leurs responsabilités.

Les efforts collectifs pour renforcer la paix et la sécurité en Afrique ont considérablement progressé depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine, il y a 50 ans. Depuis 2002, année où l'Union africaine a succédé à l'Organisation de l'unité africaine, les Africains sur tout le continent ont démontré une capacité croissante d'œuvrer de concert pour réduire

et prévenir les conflits. Bien sûr, des problèmes liés à un manque de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre subsistent, et l'Union africaine doit faire plus et mieux à cet égard, ce qu'elle s'est d'ailleurs engagée à faire. Toutefois, à mon avis, il ne fait aucun doute que c'est d'Afrique même que proviennent les meilleures initiatives en matière de prévention des conflits et de reconstruction, et que l'ONU serait bien avisée d'y souscrire.

On s'est longuement étendu aujourd'hui autour de cette table sur les causes profondes des conflits en Afrique. Par conséquent, dans mon intervention je n'aborderai que trois points essentiels : premièrement, la démocratie et la gouvernance politique et économique; deuxièmement, l'intégration régionale et sous-régionale et troisièmement, la justice et la réconciliation.

S'agissant de la démocratie et de la gouvernance politique et économique, lorsque l'Union africaine a succédé à l'Organisation de l'unité africaine, la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme sont devenus les points cardinaux de son nouvel programme. Ces principes sont énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. La philosophie de la démocratie et de la bonne gouvernance consacrée par l'Acte constitutif est complétée par le principe directeur selon lequel la paix et la sécurité sont des conditions préalables à la démocratie et à la bonne gouvernance. En outre, comme d'autres orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, l'Union africaine a adopté des processus qui se fondent sur la promotion de la gouvernance en tant qu'outil de prévention des conflits, grâce à un secteur public plus efficace, plus responsable et plus sensible aux besoins de la population. L'un de ces processus est le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui a déjà été mentionné, qui évalue les gouvernements participants sur la base d'un ensemble de principes adoptés d'un commun accord. Le Mécanisme vise à promouvoir et à renforcer des normes élevées en matière de gouvernance en analysant les problèmes systémiques ou structurels dans les pays concernés et en fournissant des avis et des recommandations avant que les crises n'éclatent. L'architecture africaine de paix et de sécurité fut un autre pas important en matière d'intégration et de prévention des conflits en Afrique. Cette architecture a permis de mettre en place d'autres instruments majeurs, notamment le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et la Force africaine en attente. Le Conseil de sécurité ne devrait-il pas examiner attentivement ces outils politiques? Ne devrait-il pas

étudier les voies et moyens d'adapter et d'appliquer ces initiatives à l'échelle mondiale?

La démocratie et la bonne gouvernance ne sont pas les seuls outils de prévention des conflits en Afrique. L'intégration régionale et sous-régionale est un autre moyen primordial. La vision de l'Union africaine est de construire un continent intégré, prospère et pacifique, dirigé par ses propres citoyens et capable d'être une force dynamique dans le monde. Nous voulons construire une Union africaine forte et prospère, dont les composantes sous-régionales peuvent régler les conflits sous-régionaux sans ingérence étrangère, et qui soit en mesure d'améliorer la situation du continent et de ses habitants. Je citerai par exemple les efforts récents de groupements régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces approches régionales ciblées nous permettent de traiter d'autres problèmes qui alimentent les conflits en Afrique, tels que les frontières artificielles et la question connexe de la nationalité et de l'identité, ainsi que les vestiges de notre passé colonial qui sont également des facteurs de conflits, comme l'ont fait observer d'autres intervenants aujourd'hui.

La coopération et le partenariat entre le Conseil de sécurité, l'Union africaine et ses organisations sous-régionales sont d'une importance capitale. Nous saluons le renforcement de cette coopération au cours des dernières années, notamment par l'entremise du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Bien entendu, nous pouvons faire davantage, notamment en matière de prévention et de règlement des conflits, tout en veillant à établir un partenariat cohérent et fondé sur le respect mutuel.

La justice et la réconciliation constituent un autre outil important pour la prévention des conflits en Afrique. Comme le Conseil le sait certainement, ce mois-ci, le Rwanda commémore le 19^{ème} anniversaire du génocide perpétré contre les Tutsis dans notre pays. Pour le Rwanda, la justice et la réconciliation sont inextricablement liées. Après bien des tâtonnements, le Gouvernement et le peuple rwandais ont adopté un système de justice réconciliatrice d'inspiration nationale, connu sous le nom de gacaca. Ces tribunaux, qui ont refermé leurs portes en juin 2012, ont traité environ deux millions d'affaires en 10 ans. Le cas échéant, le Rwanda peut faire profiter de son expérience

inédite des sociétés sortant de conflit, en tant que moyen de parvenir à la réconciliation et de prévenir d'autres conflits. Pendant ce temps, comme l'ont déjà mentionné quelques intervenants aujourd'hui, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, même s'il a établi une jurisprudence utile, en particulier en ce qui concerne le génocide en tant que crime et le viol en tant qu'arme de guerre, n'a traité que 75 affaires en 17 ans.

Un autre tribunal international, parfois présenté comme un mécanisme de prévention des conflits, est la Cour pénale internationale, qui a également été mentionnée aujourd'hui. Si un pays dans le monde a des raisons d'appuyer un système de justice internationale solide, ce pays est le Rwanda. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que la Cour pénale internationale, dans son mode de fonctionnement actuel, joue un rôle constructif en matière de prévention des conflits. Plutôt que de rendre la justice et de prévenir l'impunité, dans la pratique la Cour pénale internationale s'est montrée l'objet de manipulations politiques tant depuis l'extérieur des zones de conflit que de la part de factions rivales à l'intérieur de ces zones. Nous ne pouvons donc pas appuyer une cour pénale internationale qui condamne les crimes commis par certaines parties et non ceux commis par d'autres, ou qui s'impose face aux processus démocratiques ou à la volonté des peuples souverains. Une telle cour ne peut faciliter la réconciliation, qui est indispensable au rétablissement de la paix.

Le Rwanda, à la fois en tant que pays souverain et que membre africain du Conseil de sécurité, continuera de défendre les principes de justice et d'équité et de veiller au respect de l'indépendance et de la souveraineté du continent. Une fois encore, je demande instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de centrer leur attention sur la prévention structurelle des conflits et d'en examiner les causes profondes sur les plans politique, social et économique. Nous ne doutons pas que le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU permettra de prévenir plus efficacement les conflits sur le continent. En outre, la vision personnelle du Secrétaire général et son attachement à la paix et à la sécurité de l'Afrique demeureront des facteurs importants à cet égard.

Je termine mon propos en revenant à mon point de départ. Le Rwanda espère sincèrement que le présent débat et les délibérations futures organisées par nombre d'autres instances pousseront le Conseil de sécurité à axer son attention et son énergie sur la prévention des

conflits plutôt que sur une simple gestion quotidienne des crises après leur déclenchement.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le Conseil est saisi d'un projet de déclaration de son président, faite au nom des membres du Conseil de sécurité sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie sincèrement les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à l'élaboration de ce projet de déclaration. Conformément

à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité approuvent cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/4.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.